

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE QUESNOY SUR DEULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille vingt-et-un, le huit juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de QUESNOY sur DEULE, au nombre de 29, se sont réunis dans le salon d'honneur de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Maire, en date du deux juillet deux mille vingt-et-un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme HALLYNCK-CARETTE Rose-Marie, M. DUFOUR Pascal, Mme MILLE-DUQUENNE Catherine, M. BARON Frédéric , Mme BOURDON-SILVERT Françoise, Mme PROUVOST-LORIDAN Béatrice, M. OLIVIER Samuel, Mme WILLERVAL-HINDRYCK Nathalie, M. DEBAECKE Emilien, Mme WAUQUIER Marie-Agnès, M. MEAUZOONE Serge, Mme DELCHAMBRE Florence, M. DEMORTIER Bertrand, Mme PEUGNET-DANES Marielle, Mme POULAIN Catherine, M. LAMBIN Pascal, M. JOURDIN Vincent, Mme LE CORVIC-LECERF Marie-Agnès, M. BICHE Christian, Mme GRISLAIN-D'HALLUIN Elodie, M. CROIN Alexandre, M. DELPLACE Alexandre, Mme LAMBIN-DUBUS Annie, M. DUBOIS Philippe, Mme WABLE Aurélie.

M. GUIBERT Gérard, absent ayant donné pouvoir à Pascal DUFOUR
Mme VERDON-SPYCKERELLE Véronique, absente ayant donné pouvoir à Catherine MILLE
M. DEGROOTE Michel, ayant donné pouvoir à Rose-Marie HALLYNCK
Mme LEFEBVRE Carole, absente ayant donné pouvoir à Alexandre DELPLACE

Monsieur Alexandre CROIN est arrivé en cours de séance, durant la lecture des « Communications de Madame la Maire » et a donc pris part à tous les votes.

M. Samuel OLIVIER est élu secrétaire.

2021-0042/5.2

COMMUNICATIONS DE MADAME LA MAIRE

MARCHES ATTRIBUES

Transports pour un marché d'un an renouvelable 3 fois

Lot n° 1 : Transports piscines scolaires – attribué à MARIOT-GAMELIN Autocars à SALOME - LA BASSEE pour un montant estimatif au détail quantitatif de 2 099,90 € TTC par an

Lot n° 2 : Transports sorties accueils de loisirs – attribué à DELTOUR AUTOCARS ET VOYAGES SARL à BONDUES en groupement avec la SARL CARS DELGRANGE à OOST CAPPEL et SARL FLANDRIA CARS à BOLLEZEELE . pour un montant estimatif au détail quantitatif de : 3 544,53 € TTC par an

« Entretien des espaces verts - de juin à août 2021 » – attribué à SARL ARNOUT & Fils - 138 chemin du château des bois - QUESNOY-SUR-DEÛLE pour 35 763,43 € H.

MARCHES PUBLIES (EN COURS)

- Le marché public « **Entretien des espaces verts** » pour une durée de 3 ans a été lancé le 15 juin dernier. Les entreprises peuvent transmettre leur offre jusqu'au 9 juillet 2021 à 12h00 (La consultation est passée par procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique). L'objectif est que l'attributaire puisse être opérationnel début septembre 2021.

- La consultation « **Ouverture et fermeture du parc J Mahieux et des cimetières** » vient d'être lancée.
- La consultation pour les **travaux sur le clocher de l'église** a été lancée, la réponse des entreprises est attendue pour le 15 juillet. Attribution si fructuosité du marché en septembre pour un démarrage des travaux en octobre/novembre.

MODIFICATION PAR ARRETE MUNICIPAL DU REGLEMENT DE :

SERVICES PERISCOLAIRES

Sur le fondement de la délibération n° 2019.0092 du 19 décembre 2019 m'autorisant à modifier le règlement intérieur des prestations périscolaires et repas des aînés, j'ai pris, le 8 juin 2021, un arrêté municipal qui introduit la notion de « ménage fiscal » (au lieu de foyer fiscal) pour le calcul de la tarification des services périscolaires (restauration municipales, garderies et études surveillées) à compter du 28 juin 2021.

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Sur le fondement de la délibération n° 5458 du 20 juin 2008, autorisant le/la Maire à modifier par arrêté, le règlement de l'école municipale de musique, j'ai pris, le 22 juin 2021, un arrêté municipal portant en préambule que « L'école municipale de musique est un établissement public de pratique culturelle, spécialisé dans l'enseignement de la musique. Les élèves s'y inscrivent en toute liberté et sont tenus de se conformer aux règles de l'établissement », puis modification de l'article 1 faisant référence au schéma national d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse du ministère de la culture, à l'article 2 sur les modalités d'inscription et à l'article 14 pour prévoir la visioconférence en cas de confinement sanitaire

POINT SUR LES TRAVAUX

Voirie en lien avec la MEL, ILEO, ENEDIS ou COVAGE

- Pont Belle-Croix, travaux de réparation de la fuite du réseau d'assainissement et pose de vannes d'arrêt du 5 au 30 juillet avec mise en place d'une circulation alternée
- Quartier de la Rosebeck, poursuite des travaux sur le réseau d'eau potable jusqu'au moins fin juillet.
- Rue de Comines, réparation et purge des affaissements, durée prévisionnelle des travaux : du 20 au 30 juillet.
- Rue de la Prévôté, extension de réseau Énédis. Prévisionnel du 12 au 30 juillet.
- Rue de la Deûle, travaux de réfection d'un trottoir prévus entre le 14 juin et le 13 juillet
- Remplacement de poteaux pour le déroulement de la fibre, rues de Tassigny, de la Gare, Charcot, chemins du Loup, Robinet, 3 fenêtres, Motelette, entre le 1er Juillet et le 31 Août.

Bâtiments municipaux - travaux en régie

Contrôle et entretien de la plomberie, électricité et assainissement dans les écoles durant les vacances d'été

École Macé/Picasso: Suite au déménagement de deux classes et des dortoirs, réfection de peintures.

- Dans le cadre des PPMS (plan particulier de mise en sécurité des personnes) pose de film opacifiant à l'école Jules Ferry, Picasso et à la maison de toutes les couleurs.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 mars dernier, m'a autorisée à solliciter une subvention à l'investissement auprès de la MEL, dans le cadre d'un fonds de concours en faveur des projets de préservation du patrimoine architectural et historique.

Lors d'un bureau délibératif ce 4 juin 2021, notre demande a été validée et une subvention de 380 490,67 € a été accordée à notre commune pour cette ultime phase de l'importante rénovation de l'église St Michel.

Quesnoy sur Deûle est la 1ère commune à bénéficier de ce nouveau fonds de concours instauré par le Conseil de la MEL en décembre 2020.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je remercie sincèrement M le Président de la MEL, Damien Castelain et son Vice-président délégué à la culture et au tourisme, Michel Delepaul.

Cette aide financière est très appréciable et permettra à notre commune de maintenir sa capacité à mettre en œuvre d'autres projets d'investissement qui ne peuvent pas bénéficier de ce même niveau de cofinancement.

ESPACES PUBLICS – ESPACES VERTS

Après une étude plus fine des besoins, attentes et moyens, Mr Le Moing, chargé de mission cadre de vie-environnement, a redéfini le périmètre des tâches confiées aux agents municipaux du service espaces verts ou externalisées (confiées à des entreprises).

Ainsi, le parc du relais nautique et celui de l'Éclusier seront désormais gérés par les services municipaux. Ces deux espaces sont en gestion dite « différenciée » et nous souhaitons être au plus près des dynamiques biologiques (qui peuvent être très variables selon la météo), des attentes sociales (c'est à dire leur usage qui peut évoluer en fonction de qui les fréquente) et donc ne pas être soumis à un calendrier pré-établi, le tout dans un objectif de renforcement qualitatif progressif.

L'entretien des surfaces arbustives implantées le long de la rue Foch (face à Gamm-vert et le silo ainsi que l'espace vert de la Justice) sera également confié à la régie municipale pour en améliorer la qualité d'entretien.

A l'inverse, d'autres secteurs qui étaient entretenus en régie sont proposés à la sous-traitance. Il s'agit :

- des tontes et tailles de haies de la rue de Comines et des voyettes attenantes (Lièvre et Hase),

- la taille des haies devant les clôtures des 2 cimetières et celles longeant la rue de Linselles

Pour assurer l'entretien des espaces sous-traité jusqu'en septembre 2021, une consultation moins formalisée a été menée auprès de trois entreprises dès la mi-mai. Cette consultation s'appuie sur le même cahier des charges que celui qui a été redéfini et publié. C'est la SARL Arnout & Fils de Quesnoy sur Deûle qui a été retenue.

Cimetière

Depuis 2015, La ville s'est engagée progressivement vers une gestion 100% "Zéro Phyto" afin d'anticiper la réglementation qui s'imposera à toutes les communes de France le 1er juillet 2022. Ceci se traduit par une présence verte plus forte dans les allées (pouvant être déroutante pour certains).

L'action du service municipal a pour but d'éviter la montée en graine des herbes non désirées (Chardons, Vergerettes, Laiterons).

Ces espèces sont, en conséquence, arrachées à la main dans les allées. Celles qui poussent sur les très nombreuses concessions non entretenues par les familles le sont aussi afin d'éviter la propagation des graines.

Le reste des plantes non désirées dans les allées gravillonnées est tondu régulièrement. Les herbacées désirées sont préservées (floraisons attrayantes) et maintenues là où elles se ressèment. Des semis de gazon seront pratiqués, à nouveau dès l'automne, dans certaines allées.

Là encore, puisqu'il s'agit de végétal et de vivant, la transition se fait par étape, progressivement et nécessite également un changement des pratiques professionnelles, l'acquisition de matériel adapté à ces alternatives plus respectueuses de l'environnement.

Les cimetières étaient des lieux très minéraux, pas très verts. La supposée « propreté » des cimetières et de leurs allées, tout comme celle des espaces publics se faisait aisément à coup d'herbicides, de pesticides et moult produits à la toxicité désormais avérée pour l'environnement et l'Homme.

Ces produits ont infiltré les sols et les nappes phréatiques. Aujourd'hui, alors que la ressource en eau de la métropole est très fragile, tant quantitativement que qualitativement, chacun doit accepter que la mise en place de pratiques alternatives est une nécessité et que la transition d'un modèle à un autre n'est pas simple tant elle modifie nos repères, nos habitudes et nos représentations.

Cette année, le printemps et le début de l'été ont été pluvieux. Temps doux et arrosage naturel conséquent produisent de l'abondance et de la luxuriance dans le végétal. La nature s'invite, avec sa spontanéité et sa diversité. Tout pousse vite et partout. 30 % de volume en plus nous affirment les professionnels. Inutile de vous préciser que notre commune ne dispose pas de 30 % d'effectifs supplémentaires. Il nous faut donc composer avec le contexte et profiter de cette nature qui s'invite et nous offre ses bienfaits.

ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE

La commune a demandé une campagne de mesure des ondes émises par les antennes téléphoniques présentes sur notre commune sur 19 points proches des lieux de vie fréquentés. Nous en avons reçu les résultats et une synthèse est disponible sur le site de la commune.

Ces mesures ont été comparées avec celles réalisées en 2016 et 2017 lors de la pose des premières antennes dans le clocher de l'église.

En synthèse il est constaté :

-des mesures situées entre moins de 0,2 Volt/mètre. et 1,1 V/M

-une hausse des ondes sur Festival.

-une baisse des ondes écoles Picasso- Macé et Maison blanche, Maison de toutes les couleurs.

Pour rappel :

Selon le décret du 3 mai 2002, la valeur mesurée doit être inférieure à 28 Volt/mètre.

L'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), quant à elle, agit pour réduire le champ électromagnétique lorsque la mesure atteint 6V/M. L'ANFR fait alors baisser la puissance des antennes concernées. Les niveaux constatés dans notre commune sont bien en deçà du seuil d'alerte que s'est fixé l'ANFR.

A ce jour :

Free et Bouygues diffusent déjà la 5G sur les fréquences de la 4 G (700 et 2100 méga hertz). Pas de nouvelles antennes mais modification des antennes existantes.

Les antennes Bouygues et SFR installées sur le fût du château d'eau ne sont pas en service et seront activées dans quelques mois.

Orange a commencé à activer ses antennes installées dans le clocher fin juin 2021. Les effets de ces nouvelles antennes ne sont donc pas encore mesurés. Le silo Unéal ne disposera plus d'antennes à terme.

Une nouvelle campagne de mesure sera demandée par la ville en 2022 après installation des antennes 5G d'Orange et Free dans le clocher et mise en route de tout ou partie des installations SFR et Bouygues sur le Château d'eau. Les dossiers de ces 4 dernières installations sont en ligne sur le site de la commune.

ADMINISTRATION GENERALE / SERVICES A LA POPULATION / RESSOURCES HUMAINES

Personnel

Départ de Monsieur De Filippis, agent technique, ayant demandé sa mutation. Il sera remplacé début août par Monsieur Bruno LALLART, agent technique, de la commune, en disponibilité depuis 2 ans et ayant sollicité sa réintégration dans notre collectivité.

Centres de loisirs d'été

Ils fonctionneront du 8 juillet au 20 août, soit 7 semaines d'accueil. Cette année, la possibilité d'inscrire un enfant en journée complète ou en 1/2 journée a été à nouveau proposée aux familles.

Le nombre d'inscriptions a augmenté par rapport à la fréquentation constatée à l'été 2020, mais n'a pas retrouvé le niveau de 2019 : - 10 %

L'organisation des centres de loisirs reste contrainte par le contexte sanitaire. L'ARS a appelé à une vigilance accrue face à la propagation du variant Delta. D'ailleurs, suite à la fermeture d'une classe de maternelle vendredi dernier après le dépistage de 2 cas positifs parmi les élèves, le reste de la classe a été déclaré cas contact et les enfants inscrits aux centres de loisirs ne pourront pas être accueillis durant leur temps d'isolement et produire le résultat d'un test négatif avant d'être acceptés.

Cela nous ramène à la réalité d'une crise sanitaire pas encore résolue, qui nous obligera encore à de multiples adaptations et changements dans l'organisation des services, la préparation de fêtes et animations et ce en fonction de l'évolution de la situation.

Je remercie toutes celles et ceux qui font preuve de compréhension face à ces nombreux changements et la difficulté que nous avons toutes et tous à anticiper. Mes remerciements s'adressent aux agents municipaux qui s'adaptent en permanence en toute réactivité et avec le sens des responsabilités, au service de la population et de la collectivité. Ils s'adressent aussi aux Quesnoysiennes et aux Quesnoysiens qui, avec civisme, composent avec la situation et ses conséquences.

Retour sur les deux dimanches d'élections du mois de Juin

Beaucoup a été dit sur ces élections qui paraissent déjà lointaines. Elles n'ont pas mobilisées les électeurs et les électrices. A Quesnoy, le taux de participation a oscillé entre 33,07 et 32,49 %, dépassant quelque peu les moyennes départementales et régionales.

L'enjeu de ces élections n'a évidemment pas été apprécié à son juste niveau. La campagne électorale n'a pas pu se dérouler dans des conditions favorisant le débat et l'échange. Coupler élections régionales et départementales présente des avantages pour l'organisation certes, mais a pu, ajouter de la confusion parmi les électeurs qui ne s'y retrouvaient pas du tout. Les dysfonctionnements constatés dans la distribution de la propagande électorale ont achevé, pour certains, de rendre ces scrutins illisibles.

Si les communes ont été en mesure de relever le défi d'une organisation sécurisée d'un point de vue sanitaire, nous avons pu constater que cela n'était pas le frein à la participation.

Cela a effectivement été un défi d'organiser ce double scrutin : défi matériel et logistique et défi humain pour constituer les équipes de 10 bureaux. Mobiliser des dizaines de personnes durant 2 dimanches d'été, dont celui de la fête des pères, et alors que les dernières restrictions d'aller et venir venaient d'être levées ... pas simple.

Je tiens à remercier particulièrement 3 femmes qui ont supervisé et coordonné tout cela, depuis la gestion des listes électorales, en passant par les multiples mises à jour des processus de dématérialisation, de l'évolution des consignes pour s'adapter au contexte sanitaire, la constitution des équipes, le contrôle de la régularité de la mise en place des bureaux ... à Quesnoy, tout s'est déroulé sans souci mais non sans stress et pression pour elles. Je tiens donc à remercier Caroline Marin, responsable du service élections, Ellen Acquette, responsable du service

administration générale et Louissette Lamarche Directrice générale des services, investies et impliquées toutes 3 du début jusqu'à la fin des opérations électorales.

Je remercie également tous les agents de la commune qui se sont mobilisés et ont assuré efficacement leurs fonctions et leurs responsabilités pour la plupart durant les 2 dimanches.

Je vous remercie cher-e-s collègues élu-e-s, qui à 90 % avaient répondu présents pour assurer la tenue d'un bureau de vote ... là encore et souvent, pour les 2 dimanches successifs, en assurant une présence durant les scrutins puis le dépouillement. Pour la grande majorité d'entre-nous, la participation à ces rendez-vous électoraux est une évidence et nous nous organisons pour assumer les fonctions de conseiller municipal pour lesquelles nous avons été élu-e-s.

Je remercie aussi et en particulier, les 44 citoyens et citoyennes de Quesnoy, qui, en habitués ou en novices, ont accepté de participer à la tenue d'un bureau de vote. Nous n'avons dû réquisitionner personne, même si au cours des 2 samedis précédents les scrutins nous avons dû trouver des remplaçants au pied levé pour des défections de dernière minute. Là encore, nous sommes parvenus à trouver des volontaires.

Les équipes constituées ont bien travaillé. Elles ont assuré ! Je crois que chacune et chacun a apprécié ces moments d'échange et de rencontre et peut être satisfait d'avoir contribué à la permanence de ce rendez-vous démocratique.

Une cinquantaine d'électeurs et d'électrices a également accepté d'officier en tant que scrutateurs et scrutatrices à la clôture des scrutins pour les opérations de dépouillement. Là encore, ce renfort a permis de réaliser le comptage des bulletins et la publication des résultats de façon fluide et aisée.

Je partage donc avec vous ce soir, la satisfaction du parfait déroulement d'un double scrutin, en 2 tours, dans une période de participation en berne, mais avec le signal positif et réconfortant dans notre commune, d'une capacité à réunir des citoyens prêts à s'investir et très intéressés par l'action publique.

Je termine en félicitant Marie Laurence Fauchille et Jacques Houssin, élus conseillers départementaux pour le canton de Lambersart qui compte 8 communes dont la nôtre.

Ils ont été élus à Quesnoy avec 54,86 % des votes exprimés et avec 57,70 % sur l'ensemble du canton.

Nous aurons plaisir à continuer à travailler avec Jacques Houssin, bien ancré et connu à Quesnoy puisqu'il était le conseiller général du canton de Quesnoy depuis 2001, avant que le canton ne soit redécoupé et élargi en 2015.

Nous apprendrons à connaître sa binôme Marie Laurence Fauchille. Novice en politique, elle apportera un regard neuf dans l'assemblée départementale.

Leur mandat durera 7 ans. Je leur souhaite de rester déterminés et enthousiastes dans l'exercice de leurs fonctions et je leur souhaite beaucoup de courage et d'énergie.

REPRISES DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Food-truck

Graines de toasts s'installera à la halte-nautique les samedi 10 et dimanche 11 juillet, mardi 13 juillet, vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 juillet, vendredi 30 juillet, samedi 31 juillet et dimanche 1er août, ainsi que vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 août

Créole évasion s'installera à la halte nautique tous les vendredis midi et soir du vendredi 16 juillet jusque mi-septembre

Programmation des manifestations sur la période estivale

Le vendredi 9 juillet 2021 de 15h à 18h, place du Général de Gaulle, atelier réparation de vélo avec l'association Les Jantes du Nord. Informations et inscriptions auprès du service développement durable : au 03 20 63 61 54 ou par mail à developpement-durable@quesnoysurdeule.fr

Le samedi 10 juillet 2021 de 10h à 16h, dans la salle Festi'Val, l'association les éco bousiers organise une donnerie éphémère

Fête nationale

Le mardi 13 juillet 2021

- animations avec l'association Plaisir Danse et restauration avec terrasse, sur la place du Général de Gaulle, à partir de 19h, et restauration avec installation d'un food-truck à le Halte nautique à partir de 18h30
- feu d'artifice thème musical Queen à 23h à la Halte nautique

Le mercredi 14 juillet 2021

- dépôt de gerbe à 11h, au monument aux morts et retour à l'hôtel de ville - concert de la Philharmonie sur la place du général de Gaulle.

- animations en centre ville de 12h à 18h avec des stands, des jeux, des structures gonflables, vélos, trottinettes, skates, baptêmes de kayak, badminton, croustillons, buvette ... à 13h30 démonstration de Hip-hop, de 14h à 17h stands d'animations avec la Compagnie Articho, à 18h00 jet/distribution de friandises pour les enfants.

Samedi 17 juillet à partir de 12h à la Halte nautique, animation musicale avec un quintette groupe local de cuivres

Le mardi 20 juillet 2021 à 15h, animation « Partir en livres » avec un atelier d'illustration pour les petits et transats pour les grands

Le mercredi 28 juillet 2021 de 15h à 18h sur la Place du Général de Gaulle, les vélos rigolos débarquent une nouvelle fois à Quesnoy ! Venez les tester le temps d'une fin d'après-midi avec la compagnie du Grand huit.

Le Dimanche 1er août de 10h à 18h à Festi'Val, « Les journées médiévales fantastiques » avec la compagnie « Les irrécupérables jeux de rôles » : marché médiéval, tournoi de combats, démonstrations, jeux de rôle, jeux traditionnels, buvette

Le samedi 7 août balade « les mouches aiment les fleurs » 14h30 allée des Etreindelles

Le dimanche 22 août 2021 de 16h30 à 18h, à la Halte nautique, animation musique et danse avec le groupe musical « Y'a de la joie » et l'association Plaisir danse

Le mercredi 26 août de 15h à 18h sur la Place du Général de Gaulle, animations avec les vélos rigolos qui reviennent une nouvelle fois à Quesnoy et une animation pour enfants et grands enfants « Petit chapiteau rouge », les origamis font leur cirque

Le dimanche 29 août balade des plantes et des hommes 14h30 allée des Etreindelles

Le mercredi 4 septembre 2021 Don du sang à la salle Festi'Val de 8h à 13h

Week-end des 11 et 12 septembre 2021 : Terroir en Fête avec de nombreuses animations à la halte nautique, l'atelier soupe du samedi après-midi, la soirée gourmande, visite de fermes, balades à pieds et à vélo. Expo céramique et peinture (terre et nuances)
Expo 150 ans de commerce à Quesnoy (Quesnoy et son histoire)

Le samedi 18 septembre 2021

- « world clean up » : ramassage des déchets
- la Journée de la mobilité de 10h à 13h sur la place du Général de Gaulle avec des stands d'information et de préventions, un atelier vélo, un circuit pour les enfants

Le dimanche 19 septembre 2021 à 17h00, salon d'honneur de la mairie et salle Sieux, dans les cadre des « Belles sorties 2021 » spectacle de la Compagnie l'Oiseau-mouche « Chantal de l'autre côté du miroir ».

La date retenue pour le prochain Conseil municipal : jeudi 23 septembre à 20 h

2021-0043/5.2

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 JUIN 2021

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 3 juin 2021.

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, APPROUVE.

2021-0044/4.1

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA COMMUNE

Monsieur GUIBERT Gérard, Adjoint délégué à la propreté urbaine, aux marchés, à l'administration générale et au personnel, propose au Conseil Municipal, pour tenir compte de l'évolution de la situation de personnel liée à la démission d'un agent, de créer le poste suivant au tableau des effectifs :

- **Filière médico-sociale**

- 1 poste d'éducateur territorial à temps non complet de 12h/hebdomadaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE.

2021-0045/7.5

SUBVENTIONS DIVERSES A ACCORDER AUX ASSOCIATIONS EN 2021 - OUVERTURE DE CREDITS

Madame Catherine Mille, adjointe à l'animation, vie locale et associative et à la communication, expose au Conseil municipal que :

- les subventions municipales de fonctionnement 2020 avaient été fixées et votées en février avec le vote du budget intervenu plus tôt que d'habitude en cette année d'élections municipales. Toutes les associations bénéficiant d'une subvention, l'ont donc perçue en totalité pour 2020. Or 2020 s'est avérée très spéciale :

- Arrêt total des activités dès le 16 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020. À cette date de déconfinement, peu d'activités ont repris au regard des contraintes maintenues, de l'incertitude et aussi de la proximité des vacances d'été, période de pause dans la vie associative.
- La réelle reprise amorcée à la rentrée scolaire a été stoppée par un 2^{ème} confinement, précédé d'un durcissement progressif des contraintes sanitaires avec instauration d'un couvre-feu dès le 16 octobre. Si les activités pour les mineurs ont pu reprendre courant décembre, les activités associatives ont été quasiment à l'arrêt jusqu'à la fin de l'année.

- 2021 a commencé avec l'espoir d'une reprise mais les indicateurs sanitaires toujours préoccupants ont poussé les autorités à maintenir des contraintes et interdictions relatives aux jauges, activités en intérieur, couvre-feu, etc... qui n'ont pas permis aux associations de redémarrer comme espéré. Chaque association concernée a néanmoins, rempli et rendu un dossier de demande de subvention, comme demandé par la Ville, mais avec une difficulté à établir des prévisions.

- Un 3^{ème} confinement a été mis en œuvre à partir du 3 avril jusqu'au 3 mai, avec un déconfinement très progressif par étapes successives 3 mai, 19 mai, 9 juin et 30 juin.

- Entre le 15 mars 2020 et ce jour, les associations ont très peu fonctionné. Les sportives ont eu une micro-activité avec les mineurs. Certaines n'ont rien fait du tout.

Les associations sont plutôt bien gérées et disposent d'une trésorerie saine voire conséquente pour certaines. Celles qui emploient des salariés ou intervenants ont bénéficié soit des mesures de chômage partiel, soit n'ont pas eu à payer leurs intervenants directement indemnisés par Pôle Emploi. Aucune association n'est en difficulté. Certaines ont proposé spontanément de ne pas percevoir de subvention pour l'année 2021.

Nous nous sommes donc questionnés sur la pertinence de verser la subvention cette année au regard du contexte particulier, l'argent public n'ayant pas pour objectif d'alimenter des trésoreries déjà bien replètes. Par téléphone ou en direct, nous avons eu un contact et une concertation avec les associations quesnoysiennes, pour faire un point de la situation, évaluer les besoins et être en phase avec la réalité, les budgets prévisionnels étant de fait décalés par rapport à la réalité.

Les associations qui sont affiliées à une fédération ont des besoins et des frais fixes. Il s'agit des associations sportives qui ont un volet compétition en plus de la section loisir. La subvention municipale permet d'équilibrer le budget.

Les présidents sont plutôt d'accord « sur le fond » avec le principe de ne pas recevoir de subvention et de verser davantage cette année aux associations solidaires ou caritatives qui ont vu leurs besoins augmenter avec la crise.

Ils sont aussi favorables à l'idée de soutien aux inscriptions pour les familles. Beaucoup d'associations ont vu leurs effectifs diminuer, les réinscriptions ou inscriptions de septembre ont été timides, certaines n'ont même pas procédé aux inscriptions. Ce coup de pouce est bien perçu, d'autant qu'il pourra se cumuler avec le pass-sport de l'État.

Il s'agit d'une action ponctuelle pour cette année, qui est particulière. Les associations peuvent bien sûr toujours demander une subvention exceptionnelle pour concrétiser leurs projets.

Précisions de Madame la Maire : Effectivement, nous sommes dans un contexte particulier et certains élus autour de cette table, notamment Mme MILLE, des membres de la commission et moi-même, avons passé beaucoup de temps à prendre contact, à discuter et à échanger avec des responsables associatifs sur ces sujets. Déjà pour reprendre aussi contact, parce qu'il n'y a pas eu beaucoup d'assemblées générales cette année en présentiel. Cela a été très apprécié par les associations de pouvoir échanger et discuter sur la réalité de leur situation et on a senti des responsables bénévoles assez inquiets sur la possibilité de reprendre et la dynamique à remettre en place, mais plus moralement que dans la pratique. Effectivement, lorsque vous êtes engagé dans une association et vous êtes nombreux, ici, autour de la table à l'être, il y a cette énergie, cet enthousiasme communicatif au sein des associations pour avancer ensemble et là, il y a eu un coup d'arrêt brutal qui n'est pas simple à gérer. Nous sommes toujours proches des associations, présents au fil d'un mandat, dans les assemblées générales et autour des activités des associations et nous avons pu, avec les contacts qu'il y a eu récemment, avoir un échange constructif avec tous. Le principe c'est bien celui de la redistribution, puisque vous avez vu les sujets qui feront l'objet d'une délibération par la suite. Les discussions sur les baisses ou la suppression cette année d'une subvention ou, pour certains, subvention maintenue et pour deux associations une légère hausse, l'amicale des donneurs de sang qui a continué ses activités avec des contraintes sanitaires plus importantes et l'amicale des Sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers volontaires qui n'ont pas chômé et qui n'ont pas pu vendre aussi facilement que d'habitude leurs calendriers.

Intervention de Monsieur DELPLACE : Juste, trois petites demandes d'informations. Sur l'association Familiale tout d'abord, on passe de 1550 € à 0 €, nous souhaiterions des précisions sur ce montant. De même, pourquoi les Complices Actifs on maintient 400 € alors que l'on était à 700 € l'an dernier, et pourquoi n'est-il pas indiqué le montant attribué en 2020 au CCAS. Merci.

Réponse de Madame la Maire : Pour l'association Familiale, on parle bien de l'association Familiale pour sa subvention pour les activités aux familles et non pas le multi-accueil qui fait l'objet d'une comptabilité spécifique. L'association Familiale a cessé toute activité depuis mars 2020. Il n'y a aucune activité de cette association depuis mars 2020, contraint et forcé, voilà, mais à ce jour, toujours pas de redémarrage et nous l'espérons avec eux, un redémarrage avec une bourse aux vêtements en septembre. Mais ce sont des activités très difficiles à mettre en place dans le contexte actuel. L'association familiale a dégagé un excédent important l'an dernier, supérieur à la subvention accordée et l'association Familiale dispose d'un bon niveau de trésorerie qui lui permet d'envisager les années à venir sereinement. La commune n'est pas là pour étoffer les matelas de trésorerie des associations. Si on finance les associations c'est pour qu'elles puissent développer des projets. Et comme l'a précisé Catherine MILLE, on est, et vous le savez puisque l'on délibère régulièrement sur des subventions exceptionnelles aux associations, à l'écoute de toutes les associations sur des projets spécifiques, exceptionnels, ponctuels, qu'elles nous présentent. On le fait notamment pour les jeunes en service civique, on l'a fait sur des actions de formation, et on peut le faire sur un certain nombre de points.

Pour Complices Actifs, on a maintenu une partie de la subvention, parce que complices actifs a justement été très actif dès le premier confinement. Il y a eu un certain nombre d'actions de solidarité, de mise en lien et de prises de contacts auprès des adhérents et d'autres personnes qui étaient repérées comme étant isolées. Il y a eu de l'activité et il y en a encore actuellement. L'association complices actifs par exemple, participera et contribuera aux festivités du 14 juillet.

Enfin, le CCAS, la subvention habituellement c'est 53 000 €, mais l'an dernier, il y a eu une subvention exceptionnelle, une avance de trésorerie de 42 000 € parce que nous craignons à l'époque, un versement tardif au niveau du Fonds de Compensation FCTVA et finalement cette somme est arrivée plus tôt que prévue. Cette avance de 42 000 € sera remboursée en deux fois. Elle devait l'être en 2022 et 2023 et là, on a commencé dès 2021, je parle en tant que Présidente du CCAS, sous couvert de Madame BOURDON, la vice-Présidente, à solliciter une subvention municipale moindre en 2021 et en 2022.

Le Conseil municipal, après avis favorable de la commission « animation et dynamique locale » réunie le 22 juin 2021 et après en avoir délibéré à la MAJORITÉ par 21 voix pour, 5 abstentions et trois élus ne prenant pas part au vote :

- arrête comme suit le montant des subventions qui seront accordées pour l'année 2021 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS Budget 2021 – Compte 6574		
	2020	2021
Les Archers	400	0
Badminton Club de Quesnoy	1000	1000
Tennis de table	500	500
GASPA	530	0
Canoë kayak Club de Quesnoy	1000	1000
Judo Club de Quesnoy	800	800
Tennis Club de Quesnoy	1500	1200
Bouge Mômes	1000	500
Roue Quesnoysienne Cyclotourisme	530	0
FSM – Football Saint-Michel	6300	4000
Quesnoy pour tous les temps	250	0
Amicale Laïque – Danse	400	0
OMACL	25000	16000
Philharmonie	8400	5000
Quesnoy et son histoire	200	0
Amicale des donneurs de sang	580	600
Association familiale	1550	0
Comité des Oeuvres Sociales – COS	6320	4000
FNATH	75	75
Secouristes Croix blanche	550	250
Restos du cœur	600	600
Gpep	500	500
APEL	500	500
PH de Commynes	205	205
Les amis Swisttal	600	0
Baladissimo	350	0
L'outil en main	400	0
Complices actifs	700	400
Halot chêne vert	300	0
Les Éco quesnoysiens	500	0
Les Bons voisins	200	200
FNACA	2000	0
Association résidence gare	500	500

Amicale des Sapeurs pompiers	320	400
TOTAL	64560	38230

SUBVENTION VERSEE AU CCAS Budget 2021 – Compte 657362		
		2021
CCAS		33000

- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 – compte 6574 pour les subventions aux associations et compte 657362 pour la subvention au CCAS.

Annexe 2021-0045/7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 juillet 2021 NON PARTICIPATION AUX VOTES
L'intérêt matériel ou moral, direct ou indirect, pris par les élus communaux en participant au vote des subventions bénéficiant aux structures de droit privé dont ils sont membres, au titre de leur fonction communale ou à un autre titre, entre dans le cadre de l'article 432-12 du Code Pénal, même si ces élus n'en ont retiré aucun profit et même si l'intérêt pris ou conservé n'est pas en contradiction avec l'intérêt communal (cf. arrêt de la chambre criminelle de la Cour de Cassation du 22 octobre 2008).
Pour la délibération « SUBVENTION DIVERSES A ACCORDER AUX ASSOCIATIONS EN 2021 », l'(s) élu(s) concerné(s) est (sont) identifié(s) comme ne prenant part ni au débat, ni au vote.

Association concernée	Montant de la subvention	Elus communaux concernés
OMACL		Marie Agnès WAUQUIER
L'outil en main		Catherine POULAIN
Complices Actifs		Véronique VERDON

2021-0046/7.5

MULTI-ACCUEIL DE L'ASSOCIATION FAMILIALE - SOLDE DE LA SUBVENTION 2020

Madame Nathalie WILLERVAL, adjointe à la petite enfance, à la vie scolaire et au conseil municipal des enfants rappelle que par délibération n° 2020-0059 en date du 30 septembre 2020, le Conseil municipal avait accordé une subvention de 70 000 € pour le fonctionnement du multi-accueil en 2020.

Conformément à la convention reprenant les dispositions qui s'imposent à la ville et à l'association, 90 % du montant de cette subvention ont été versés au gestionnaire début 2020.

Le solde de 10 % devant être versé après analyse du compte de résultat 2020 et après appréciation du service rendu.

La crise sanitaire et le premier confinement ont impacté l'activité du multi-accueil qui n'a été ouvert en 2020 que 188 jours au lieu des 223 jours prévus.

L'établissement a perçu des compensations financières exceptionnelles de la CAF et a pu bénéficier des mesures de chômage partiel.

Aussi, considérant que, bien que l'activité de l'établissement ait été inférieure aux prévisions et que le gestionnaire ait bénéficié d'aides financières lui permettant d'établir un équilibre budgétaire, Madame WILLERVAL, après avis favorable de la Commission « Jeunes Générations » réunie le 29 juin 2021, propose au Conseil municipal, dans cette conjoncture ;

- de verser le solde de la subvention à hauteur de la moitié, soit 3 500 € afin de tenir compte, à la fois de l'écart entre le service attendu et le service réalisé, mais aussi de soutenir le gestionnaire ;
- de dire que le solde sera payé est imputé au compte 6574.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'UNANIMITÉ, ADOPTE.

2021-0047/7.4

CONTRIBUTION EN MARCHANDISES AUX RESTOS DU CŒUR - ANTENNE LOCALE DE COMINES

Madame Françoise BOURDON, Adjointe à l'action sociale et au logement, expose au Conseil municipal que la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu des répercussions socio-économiques pour les foyers en situation de précarité. Des familles Quesnoysiennes sont concernées et peuvent bénéficier de l'aide alimentaire apportée par les restos du cœur.

Globalement, les associations œuvrant dans l'aide alimentaire ont vu les demandes augmenter alors que le volume de leurs collectes dans les magasins baissait.

Aussi, dans ce contexte particulier, la commune a décidé d'aider et de soutenir l'antenne locale des Restos du cœur de Comines, dont dépend la ville de Quesnoy-sur-Deûle, en lui faisant exceptionnellement don de denrées alimentaires et/ou de produits d'hygiène, selon ses besoins, à hauteur de 5 000 €.

Madame Françoise BOURDON, Adjointe à l'action sociale et au logement, après avis favorable de la Commission « solidarité et citoyenneté » propose au Conseil municipal :

- d'approuver le don de denrées alimentaires et/ou de produits d'hygiène à hauteur de 5 000 € au profit de l'antenne locale des Restos du cœur de Comines,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 - compte 60623 (alimentation) et compte 60632 (fourniture de petits équipements)

Précision de Madame la Maire : Vous avez vu dans les subventions votées précédemment, il y a la subvention habituelle aux restos du cœur qui a été maintenue à hauteur de 600 €, cette subvention va au niveau régional. La contribution en marchandises permet de redistribuer directement à l'antenne locale de Comines qui ne peut que percevoir des dons en marchandises. Si nous faisons un chèque ou une subvention plus importante aux restos du cœur, elle n'irait pas forcément à l'antenne locale. Donc, on demandera à l'équipe de faire la liste des produits qu'elle souhaite, en une ou en plusieurs fois, les marchandises qui peuvent leur être utiles. On sait que les besoins sont croissants dans le domaine de la solidarité.

Monsieur Alexandre DELPLACE : Nous allons voter pour cette contribution, mais a-t-on une idée des bénéficiaires en 2019, avant la Covid et des bénéficiaires à ce jour ?

Madame la Maire : Personnellement, non, sur le nombre de bénéficiaires je ne peux pas vous dire. Dans le Conseil d'administration du CCAS, nous avons une personne qui représente les restos du cœur qui suit ça depuis longtemps, et lorsqu'on a évoqué l'idée avec elle, elle nous a dit qu'effectivement les besoins augmentaient. Le CCAS de Quesnoy envoie et se fait le relais vers les restaurants du cœur de Comines d'habitants en difficulté sociale. D'autres y vont directement, sans solliciter le CCAS, parce qu'ils connaissent le service, donc là-dessus nous n'intervenons pas et on ne demande pas de liste ou de compte. On essaie de les aider au maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE.

2021-0048/7.6

AIDE AUX FAMILLES QUESNOYSIENNES POUR L'ADHESION 2021/2022 DE LEUR(S) ENFANTS(S) MINEUR(S) A UNE ACTIVITE DE LOISIRS OU A L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA COMMUNE

Monsieur Samuel OLIVIER, Adjoint à l'enfance et à la jeunesse, expose au Conseil municipal que la saison 2020/2021, fortement impactée par les mesures de confinement et marquée par la réticence des familles à engager des frais pour une saison incertaine, a pu générer une baisse du nombre d'inscriptions dans les associations ou services proposant des activités de loisir.

Pour inciter les familles à (ré)inscrire les enfants et ainsi soutenir et consolider les associations, la ville propose une aide directe aux familles aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire devra être domicilié à Quesnoy-sur-Deûle
- remboursement de la moitié de la cotisation à une activité de loisirs à Quesnoy-sur-Deûle ou à l'école de musique reprise dans la liste ci-après annexée, dans la limite de 50 € par jeune adhérent et pour une seule inscription par enfant
- 1 seul remboursement par jeune ayant moins de 18 ans au 31/10/2021
- dispositif valable pour une adhésion prise avant le 31 octobre 2021

Pour en bénéficier, un dossier complet contenant :

- un justificatif de domicile ;
 - une attestation ou certificat d'adhésion fournie par l'association ou l'école de musique
 - une copie du livret de famille
 - un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire, ou à défaut, du représentant légal.
- sera à remettre en mairie au plus tard le 30 novembre 2021

Une liste des bénéficiaires et du montant de l'aide accordée sera établie pour transmission au Trésorier municipal au moment du mandatement et l'ensemble des justificatifs sera tenu à sa disposition.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 – compte 658822 (Aides) alimenté par virement de crédits du compte 6574 (subventions)

Madame la Maire : Effectivement, là c'est le deuxième volet de la redistribution que nous souhaitons faire, qui va profiter à un grand nombre de familles quesnoysiennes. Dans les dossiers de subvention déposés par les associations, il y a les enfants et les adultes, nous avons recensé 500 inscriptions pour enfants, donc on sait que potentiellement, il y a 500 enfants et jeunes de moins de 18 ans qui sont concernés plus ceux inscrits à l'école de musique. Le principe c'est de plafonner à 50 € par enfant, mais une famille qui a 2, 3 ou 4 enfants concernés aura 100, 150, ou 200 €. C'est aussi une subvention qui pourra se cumuler avec d'autres dispositifs nationaux : le dispositif Pass sport, mis en place par le Gouvernement et qui concerne les enfants des familles qui sont éligibles à l'allocation de rentrée scolaire ou a une allocation pour les enfants porteurs de handicap l'AEH et aussi, l'AAH pour les jeunes adultes de moins de 18 ans. Ce dispositif de l'Etat est versé directement aux clubs. Pour nous, l'idée est que l'on aide, on accompagne les familles et on accompagne indirectement et à leur grande satisfaction aussi les clubs, car cette aide peut lever un frein à la réinscription.

Le Conseil municipal, après avis favorables des Commissions « Animation et Dynamique locale » réunie le 22 juin 2021 et « Jeunes générations » réunie le 29 juin 2021, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, ADOPTE.

AIDE AUX FAMILLES QUESNOYSIENNES POUR L'ADHESION DE LEUR(S) ENFANT(S) MINEUR(S) A UNE ACTIVITE DE LOISIRS OU A L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA COMMUNE
LISTE DES ASSOCIATIONS CONCERNEES
Les Archers
Baladissimo
Tennis Club de Quesnoy

Canoë kayak Club de Quesnoy
Tennis de table
L'outil en main
Les Planches fêlées
GASPA
Judo Club de Quesnoy
Amicale Laïque – Danse
Badminton Club de Quesnoy
Bouge Mômes
FSM – Football Saint-Michel
Quesnoy pour tous les temps
OMACL
Extravadance
Bodyspace
Ecole municipale de musique

2021-0049/7.6

AIDE A L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE VÉLO POUR LES QUESNOYSIENS, LES AGENTS MUNICIPAUX TITULAIRES ET LES AGENTS DU CCAS

Madame Florence DELCHAMBRE, Conseillère déléguée à la mobilité, expose au Conseil Municipal que :

- Le secteur des transports est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie en France après le bâtiment. Il représentait environ 34 % de la consommation énergétique finale de la France en 2015 (ADEME).
- En termes d'émissions de gaz à effet de serre, les transports constituent le premier secteur émetteur avec 29 % des émissions en 2015. C'est la voiture particulière qui contribue le plus au bilan énergétique et environnemental du secteur des transports. Par rapport à 2013, l'objectif dans le scénario de référence est de parvenir à baisser les émissions de GES du secteur de 29 % à l'horizon 2030 et d'au moins 70 % d'ici 2050 (ADEME).
- La part modale du vélo est aujourd'hui faible en France (2,7 % de l'ensemble des déplacements) et positionne la France en 25^e place dans l'Union européenne où la part modale moyenne dépasse 7 %. Le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre 9 % de part modale en 2024. (ADEME)

Pour les trajets domicile-travail inférieurs à 5 km, la part de la voiture s'élève à 60 % environ tandis que le vélo reste très minoritaire (<4 %). Or, jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide et supprime les problèmes de stationnement (INSEE 2021), moins polluant et bon pour la santé.

Afin d'inciter les Quesnoysiens à utiliser le vélo pour leurs déplacements et en faciliter l'usage, la Ville mène régulièrement des actions à l'attention des cyclistes de tout âge et de tout niveau : parcours sécurité, journées de la mobilité, ateliers gratuits de révision et réparation de cycles et de marquage anti-voil, stages de remise en selle, installation d'arceaux de stationnement. Toutes ces actions ont pour objectif d'inciter, de rassurer, de sécuriser et de favoriser l'utilisation du vélo comme alternative à la voiture individuelle.

La ville souhaite accentuer cet engagement en faveur d'une mobilité durable en aidant financièrement les Quesnoysiens et les Quesnoysiennes, ainsi que ses agents municipaux titulaires et du CCAS non Quesnoysiens mais utilisant le vélo pour leurs trajets domicile-travail, pour l'achat d'équipements contribuant au confort du cycliste et à un usage par tous les temps, à sa sécurité et/ou celle son passager (enfant) et/ou celle du vélo.

Ce dispositif sera ouvert, sans condition de ressources, à tous les Quesnoysiens de plus de 14 ans, aux agents municipaux titulaires et du CCAS non-Quesnoysiens.

L'aide sera subordonnée à la signature d'une charte par laquelle l'acquéreur s'engage à privilégier l'usage du vélo dans ses déplacements réguliers (projet en annexe).

Les équipements vélo éligibles à ce dispositif sont détaillés dans la liste ci-dessous :

- Antivol en U
- Kit d'éclairage
- Casque

- Porte-bébé
- Remorque enfant
- Vêtements imperméables pour cycliste
- Sacoche, panier, top case ou chariot/caddie de course.

Ces équipements pourront être neufs ou d'occasion. Ils devront avoir été vendus par une entreprise professionnelle ou un atelier associatif disposant d'un numéro SIRET, domicilié en France ou en Belgique. Les achats par Internet auprès de professionnels ou d'ateliers associatifs disposant d'un numéro SIRET sont possibles. Sont exclus de ce dispositif les équipements achetés à des particuliers.

L'aide à l'achat d'équipements vélo sera attribuée aux bénéficiaires cités ci-dessus qui en formuleront la demande jusqu'au 08 Juillet 2022, sur présentation du dossier de demande dûment complété, d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'un RIB au nom du bénéficiaire ou à défaut du représentant légal et de la facture en français nominative certifiée acquittée et datée pour l'achat de l'équipement vélo neuf ou d'occasion.

La date figurant sur la facture devra être postérieure à la validation de la présente délibération, à savoir le 08 Juillet 2021.

La demande devra être faite au plus tard dans les 3 mois qui suivent la date de facturation.

Le montant de cette aide est fixé à 50 % du prix TTC des équipements, avec un plafond fixé à 50€ par demandeur.

Les demandes sont limitées à une par personne et jusque 4 demandes par foyer quesnoysien (personnes domiciliées à une même adresse) peuvent être formulées. Les foyers fiscaux où les personnes sont domiciliées à une même adresse ont la possibilité de remettre un seul dossier de demande à condition que le nom du bénéficiaire, ou à défaut de son représentant légal, soit identique à celui apparaissant sur le RIB et sur la facture. Une seule demande pourra être effectuée par les agents municipaux ou agents du CCAS.

Madame Florence DELCHAMBRE, Conseillère déléguée à la mobilité, après avis favorable de la Commission « Qualité de ville » réunie le 29 juin 2021, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place d'une aide pour l'achat d'équipements vélo (neufs ou d'occasion) pour les Quesnoysiens, les agents municipaux ou les agents du CCAS
- de proposer cette aide du 9 Juillet 2021 au 08 Juillet 2022
- de fixer le montant de l'aide à 50 % du prix TTC des équipements (neuf ou occasion), avec un plafond fixé à 50 euros par demandeur ;
- d'autoriser Madame la Maire ou, à défaut, l'élue déléguée à signer tout document relatif à ce dossier
- dit que crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 – compte 658822 (aides) alimenté par virement de crédits du compte 6574 (subventions)

Madame la Maire : Je remercie Florence DELCHAMBRE pour cette présentation et pour tout le travail réalisé en amont, pour se renseigner, s'informer, voir les points forts et les points faibles de ce qui peut être mis en place ailleurs et dont on s'est inspiré. Elle a réalisé aussi un travail important avec Camille CHARVOLEN au niveau du secrétariat Général. C'est une délibération que l'on prend en complément d'une politique de mobilité active qui existe au niveau de la MEL et qui va se développer et avec une partie qui relève des communes. Nous les communes pouvons être dans l'information, l'incitation, la sensibilisation et d'autres actions dont on parlera aussi avec le stationnement, les arceaux vélos, et d'autres choses que nous verrons au fil du temps. C'est un premier dispositif, expérimental dont on tirera les leçons et les enseignements au bout d'une année. On envisage une enveloppe de 10 000 € sur ce dispositif mais nous ne savons pas dans quelle mesure les Quesnoysiens adhéreront ou pas à cette proposition de prime. Nous procéderons à une information la plus large possible pour inciter les Quesnoysiens à s'équiper pour pouvoir pratiquer par tous les temps et en toute sécurité le vélo.

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE.



**CHARTRE D'ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME
"ÉQUIPEMENT DU CYCLISTE"**

Je soussigné-e,

né-e le / / à :

Certifie sur l'honneur la sincérité des pièces justificatives :

- photocopie recto-verso de la pièce d'identité du bénéficiaire ainsi que du représentant légal le cas échéant (CNI, passeport ou titre de séjour, en cours de validité) ;
- photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certification de non-imposition, quittance d'assurance ou de loyer, titre de propriété) ;
- facture(s) nominative(s) en français acquittée(s) et datée(s). Le numéro SIRET de l'entreprise ou de l'atelier associatif doit figurer sur la facture ;
- RIB au nom du bénéficiaire ou, à défaut, de son représentant légal.

Je m'engage sur l'honneur à :

- conserver les équipements vélo subventionnés pendant au moins 1 an sous peine de restitution de la subvention perçue ;
- utiliser les équipements subventionnés pour mon usage personnel et à ne pas les revendre ;
- favoriser l'utilisation de mon vélo pour mes déplacements réguliers (travail, courses, loisir, etc...).

Je m'engage :

- à respecter le code de la route ;
- à porter un gilet de sécurité (obligatoire pour une circulation hors agglomération la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante) ;
- à porter un casque (obligatoire pour les mineurs et recommandé pour les adultes).

Fait à Quesnoy-sur-Deûle, le.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

2021-0050/7.6

AIDE MUNICIPALE EN FAVEUR DES QUESNOYSIENS ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF GOUVERNEMENTAL BONUS VÉLO – AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Madame Florence DELCHAMBRE, Conseillère déléguée à la mobilité, rappelle au Conseil Municipal que :

- Le secteur des transports est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie en France après le bâtiment. Il représentait environ 34 % de la consommation énergétique finale de la France en 2015 (ADEME).

- En termes d'émissions de gaz à effet de serre, les transports constituent le premier secteur émetteur avec 29 % des émissions en 2015. C'est la voiture particulière qui contribue le plus au bilan énergétique et environnemental du secteur des transports.

Par rapport à 2013, l'objectif dans le scénario de référence est de parvenir à baisser les émissions de GES du secteur de 29 % à l'horizon 2030 et d'au moins 70 % d'ici 2050 (ADEME).

- La part modale du vélo est aujourd'hui faible en France (2,7 % de l'ensemble des déplacements) et positionne la France en 25^e place dans l'Union européenne où la part modale moyenne dépasse 7 %. Le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre 9 % de part modale en 2024. (ADEME)

Pour les trajets domicile-travail inférieurs à 5 km, la part de la voiture s'élève à 60 % environ tandis que le vélo reste très minoritaire (<4 %). Or, jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide, supprime les problèmes de stationnement (INSEE 2021) et réduit la pollution.

Afin d'inciter les Quesnoysiens à utiliser le vélo pour leurs déplacements et en faciliter l'usage, la Ville mène régulièrement des actions à l'attention des cyclistes de tout âge et de tout niveau : parcours sécurité, journées de la mobilité, ateliers gratuits de révision et réparation de cycles et de marquage anti-vol, stages de remise en selle, installation d'arceaux de stationnement. Toutes ces actions ont pour objectif d'inciter, de rassurer, de sécuriser et de favoriser l'utilisation du vélo comme alternative à la voiture individuelle.

La ville souhaite accentuer cet engagement en faveur d'une mobilité durable en aidant financièrement les Quesnoysiens et les Quesnoysiennes aux revenus les plus modestes pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), alternative intéressante à la voiture individuelle tant d'un point de vue écologique qu'économique pour des trajets quotidiens.

La Ville de Quesnoy-sur-Deûle s'associe au dispositif de l'aide à l'achat proposé par le gouvernement nommé « Bonus Vélo ». Ce dispositif, qui bénéficie aux foyers dont le revenu fiscal est inférieur ou égal à 13 489€, ne peut être activé qu'en cas d'aide obtenue par le demandeur de la part d'une collectivité locale ou d'un groupement de collectivités locales.

La création de cette aide municipale permettra ainsi aux personnes éligibles de pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat.

Les cycles éligibles à ce dispositif sont uniquement les vélos à assistance électrique (VAE) neufs : cycles à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler).

Le cycle doit être neuf, ne doit pas utiliser de batterie au plomb et ne doit pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Les conditions d'octroi de cette aide pour un VAE seront calquées sur les conditions de l'aide nationale « Bonus Vélo » (décret n°2020-656 du 30 mai 2020). Seules les personnes physiques majeures, dont le Revenu Fiscal de Référence par part est inférieur ou égal à 13 489€ (pour l'année précédant l'achat du cycle) pourront bénéficier de l'aide de la Ville de Quesnoy-sur-Deûle.

La ville octroiera une aide équivalente à 20% du coût du VAE par demandeur, plafonné à 200€.

Cette aide à l'achat d'un VAE sera attribuée aux bénéficiaires cités ci-dessus qui en formuleront la demande pour un achat effectué entre le 9 juillet 2021 et le 8 Juillet 2022, sur présentation du dossier de demande dûment complété, d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'un RIB au nom du bénéficiaire ou à défaut du représentant légal, de l'avis d'imposition ou l'avis de situation déclarative (ASDIR) et d'une facture en français nominative certifiée acquittée et datée pour l'achat d'un VAE neuf. La date figurant sur la facture devra être postérieure à la validation de la présente délibération, à savoir le 08 Juillet 2021. La demande devra être soumise dans les trois mois suivant la date de facturation du VAE.

L'aide sera subordonnée à la signature d'une charte par laquelle l'acquéreur s'engage à privilégier l'usage du vélo dans ses déplacements réguliers (projet en annexe).

Madame Florence DELCHAMBRE, Conseillère déléguée à la mobilité, après avis favorable de la Commission « Qualité de ville » réunie, le 29 juin 2021, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place d'une aide pour l'achat d'un VAE répondant aux critères mentionnés ci-dessus pour les demandeurs dont le Revenu Fiscal de Référence par part est inférieur ou égal à 13 489€ ;
- de proposer cette aide du 9 Juillet 2021 au 08 Juillet 2022 ;
- de fixer le montant de l'aide à 200€ maximum par demandeur ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 – compte 658822 (Aides) alimenté par virement de crédits du compte 6574 (subventions)
- d'autoriser Madame la Maire ou, à défaut, l'élue déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

Précision de Madame la Maire : Je vais juste préciser que quand on fait état du revenu fiscal de référence, on parle du dernier revenu fiscal connu en fonction de la période où l'on se situera. C'est une délibération qui permet d'ouvrir le dispositif gouvernemental aux Quesnoysiens. Les personnes pourront cumuler. En fait, l'Etat ne verse que si le bénéficiaire potentiel peut bénéficier également d'une prime au niveau local ou intercommunal, ce qui permet de cumuler et de favoriser l'achat de vélos à assistance électrique qui sont quand même des vélos plus coûteux mais qui peuvent aisément remplacer et compenser l'usage de la voiture sur des trajets journaliers domicile/travail ou pour un usage de déplacement quotidien.

Monsieur Alexandre DELPLACE : Juste une petite remarque, comme je l'avais indiqué en commission, vu le revenu fiscal de référence très faible et le coût d'un vélo électrique, je pense que le nombre de bénéficiaires va être très faible.

Madame la Maire : On ne sait pas combien de personnes peuvent être touchées. C'est la question du principe si on ne le fait pas, c'est sûr que personne ne peut en bénéficier. En revanche en le faisant, on ouvre la possibilité. En effet, c'est un investissement pour les personnes. Tout dépend si elles ont un peu d'épargne ou la possibilité d'être aidée par la famille, mais cela peut leur permettre aussi ne pas devoir disposer d'une voiture ou de ne pas avoir à souscrire un abonnement de transports en commun et ça peut être un réel avantage économique pour ces personnes. En résumé, si on ne le fait pas c'est sûr que personne ne pourra en bénéficier, si on la crée, la possibilité est ouverte, mais on ne sait pas le nombre de personnes qui vont être intéressées ou bénéficieront de cette aide.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE.



**CHARTRE D'ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME
"VELO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE"**

Je soussigné-e,

né-e le / / à :

Certifie sur l'honneur la sincérité des pièces justificatives :

- photocopie recto-verso de la pièce d'identité (CNI, passeport ou titre de séjour, en cours de validité) ;
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certification de non-imposition, quittance d'assurance ou de loyer, titre de propriété) ;
- justificatif de ressources (avis d'imposition ou certification de non-imposition) ;
- facture nominative en français, acquittée et datée. Le numéro SIRET doit apparaître sur la facture ;
- copie de la demande de l'aide nationale appelée « bonus vélo à assistance électrique ».

Je m'engage sur l'honneur à :

- faire en parallèle une demande pour le dispositif national appelé « Bonus Vélo – Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique » ;
- utiliser le cycle subventionné pour mon usage personnel et conserver le cycle pendant au moins 3 ans sous peine de restitution de l'aide perçue ;
- favoriser l'utilisation de mon vélo pour mes déplacements réguliers (travail, courses, loisir, etc...).

Je m'engage :

- à respecter le code de la route ;
- à porter un gilet de sécurité (obligatoire pour une circulation hors agglomération la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante) ;
- à porter un casque (obligatoire pour les mineurs et recommandé pour les adultes).

Fait à Quesnoy-sur-Deûle, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

2021-0051/7.5

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE CONCOURS « TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL » DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE POUR LA RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Pascal DUFOUR, Adjoint à l'urbanisme, au cadre de vie et à la vie économique, expose au Conseil municipal que par délibération n°20 C 0379 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020, relative à la stratégie d'accompagnement des communes pour la maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables, le Conseil en énergie partagé, le Fonds de concours « transition énergétique et bas carbone » et le contrat de développement des énergies renouvelables, la Métropole Européenne de Lille (MEL), consciente du défi financier que représente la massification des investissements en matière d'efficacité énergétique pour répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique, s'engage à soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal, par le biais d'un fonds de concours défini à l'article L5215-26 du code général des collectivités territoriales.

Via ce dispositif, la MEL peut financer jusqu'à 40% du montant des dépenses énergétiques et environnementales éligibles, après déduction des autres subventions et dans la limite des règles de cumul des subventions publiques (la commune doit assurer un autofinancement à minima égal à 20% du coût global du projet).

Dans le cadre de son projet de transition énergétique, la commune poursuit son travail de refonte du parc de l'éclairage public démarré lors du précédent mandat, en collaboration avec notre Conseiller en énergie partagé de la MEL et notre prestataire d'entretien et de travaux. Ce travail s'articulera en plusieurs phases.

Après analyse, la première phase consistera donc au remplacement du matériel vétuste, à la mise en sécurité et à l'optimisation du fonctionnement d'une partie du parc d'éclairage public. Les travaux réalisés seront les suivants :

- Remplacement et/ou remise en état des armoires y compris horloges astronomiques pour un montant de 49 710,70 € HT soit 59 652,84 TTC ;
- Suppression de deux armoires pour un montant de 3 087,00 € HT soit 3 704,40 TTC ;
- Remplacement de 188 lanternes par de la lanterne LED y compris mâts ou crosses quand nécessaire pour un montant de 143 205,40 HT, soit 171 846,48 € TTC sur route de Linselles, allées des platanes, des acacias, des aubépines, des charmes, rues de la gare, de la Prévôté, d'Ypres, de Verlinghem, Faidherbe, de la gendarmerie, Pierre Curie, Charcot, Pasteur, Tannerie, chemin du loup, et une lanterne manquante rue de Comines. Soit un total de 196 003,10 HT ou 235 203,72 TTC.

Pour la réalisation de ces travaux, la commune va solliciter le Fonds de Concours « transition énergétique et bas carbone » de la MEL qui peut subventionner en fonction de l'éligibilité des différents postes de dépenses jusqu'à 40 % de la dépense hors taxes.

En conséquence, Monsieur Pascal DUFOUR, Adjoint à l'urbanisme, au cadre de vie et à la vie économique, après avis favorable de la commission « Qualité de ville » réunie en date du 29 juin 2021, propose au Conseil municipal :

- de donner son accord pour la mise en œuvre des travaux décrits ci-dessus pour les montants précisés dans la présente délibération
- d'autoriser Madame la Maire à solliciter la subvention à la MEL dans le cadre du fonds de concours « transition énergétique et bas carbone ». La MEL nous fera connaître, après analyse du dossier, le montant de la subvention accordée.
- d'autoriser Madame la Maire à signer avec la MEL la convention afférant à ce fonds de concours
- d'autoriser Madame la Maire à solliciter tout autre financement qui pourrait se présenter
- dit que les dépenses du programme sont inscrites au budget primitif 2021 – compte 21534 (réseaux d'électrification).

Madame la Maire : Vous le savez, l'éclairage public est un sujet sur lequel nous sommes engagés depuis de nombreuses années. Nous travaillons à la fois la sobriété et l'efficacité, en terme d'éclairage public. Nous avons avancé progressivement sur la modernisation de nos équipements et la MEL a maintenant mis en place un dispositif plus avantageux, puisqu'avant nous étions sur une subvention de 10% des montants concernés et que maintenant nous sommes à 40 % de certaines dépenses.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE.

2021-0052/7.5

LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA DERNIERE PHASE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT MICHEL

Par délibération n° 2019-0098 du 19 décembre 2019 le conseil municipal a décidé d'engager la dernière phase de restauration de l'église Saint Michel concernant la tour du clocher et ses deux bas -côtés constituant l'entrée principale de cet édifice. A cette occasion, les vitraux seront rénovés et remis en place.

Madame la Maire : Lors de la deuxième phase, nous avons fait une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, ce qui nous avait permis de récolter quelques 6 000 € abondés du même montant par la Fondation du Patrimoine. Nous proposons de renouveler cette souscription pour cette dernière phase et toujours centrée sur les vitraux des chapelles du bas. Ce sont des vitraux remarquables et lorsqu'ils seront remis en place, chacun sera stupéfait de la beauté de ces vitraux qui sont maintenant déposés depuis plus de 10 années.

Afin de rassembler des fonds privés pour cette opération, il est proposé au Conseil municipal de lancer une nouvelle souscription avec la Fondation du Patrimoine. Reconnue d'utilité publique, elle permet de délivrer aux particuliers et entreprises des attestations leur permettant de bénéficier de réductions fiscales d'un montant de 66 % du don pour les particuliers et de 60 % du don pour les entreprises.

En conséquence, Madame la Maire, propose au Conseil municipal :

- de poursuivre l'adhésion de la ville à la Fondation du Patrimoine ;
- de l'autoriser à signer la convention de souscription avec cet organisme pour l'opération sur l'église ;
- d'accepter les dons qui seront faits par cet intermédiaire pour la rénovation des vitraux de cet édifice.

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE.

2021-0053/2.1

ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0405 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0404 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille définissant les modalités de collaboration entre la Métropole Européenne de Lille et les communes ;

Vu la délibération n°21 C 0179 du 23 avril 2021 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille portant débat sur les orientations générales du PADD.

Par délibération n° 20 C 0405 du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain permettant notamment de fondre les 11 Plans locaux d'urbanisme en vigueur dans un cadre réglementaire unique pour l'ensemble du territoire.

L'objectif poursuivi dans cette révision générale n'est pas de réinterroger le socle stratégique adopté lors de l'approbation des six PLU de la MEL le 12 décembre 2019 mais de le conforter, de poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire métropolitain et de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre aux récentes évolutions et besoins émergents.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Fusionner dans un seul PLU les onze documents d'urbanisme de la MEL ;
- Accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, Plan Climat Air Energie Territorial, projet de territoire Gardiennes de l'Eau) ;
- Accompagner les projets municipaux émergents ;
- S'adapter aux enjeux de la crise sanitaire.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des objectifs de la révision du PLU.

Le 23 avril 2021, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans les documents supports des débats joints en annexe de la présente délibération.
La synthèse du PADD a été adressée aux élus du Conseil municipal dès le 25 juin 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

Compte-rendu du débat tenu par le Conseil Municipal :

structuré suivant les 3 grands thèmes repris dans le document support des débats :

- *Politiques d'habitat, de mobilité et d'urbanisme : quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ?*
- *Comment l'aménagement du territoire peut-il « booster » la transformation économique du territoire ?*
- *Comment la Métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des enjeux de transformation du territoire ?*

Après clôture des débats par Madame la Maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.
La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Débat sur le PADD du PLU en séance du Conseil municipal

Contribution du groupe majoritaire « Quesnoy Pour Tous Naturellement »

Politiques de l'habitat, de mobilité et d'urbanisme : quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ?

Comment l'aménagement du territoire peut booster la transformation économique du territoire ?

Comment la métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des enjeux de la transformation du territoire ?

Voici les trois questions posées aux villes par la MEL dans le cadre de cette nouvelle procédure sur les orientations générales du PADD dans le cadre de la révision générale du PLU.

Le 29 septembre 2016, le Conseil municipal avait débattu des orientations du PADD dans le cadre de la préparation du PLU 2 établi depuis. L'intégration dans la MEL de nouvelles communes et la nécessité de regrouper leur PLU avec celui de la MEL justifient ce nouveau questionnement. Les grandes orientations d'alors restent mais la crise sanitaire, l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET - de la MEL et les changements politiques suite aux dernières élections municipales pour certaines communes sont de nouveaux éléments de contexte qui rendent cette procédure importante. Elle générera à terme des modifications du PLU.

Les objectifs de développement territorial de la commune sont en adéquation avec ceux de la MEL dans sa proposition d'évolution du PADD dont vous avez reçu la synthèse. Ils sont développés peu à peu au fil de nos délibérations, de nos collaborations avec la MEL et les autres collectivités, de nos opportunités.

- En matière foncière et d'aménagement : volonté de protéger l'identité d'une « ville agricole » : une trentaine d'exploitations agricoles existent sur la commune avec une dynamique favorisée par des projets de reconversion, des projets de reprise d'exploitations par des jeunes agriculteurs, l'évolution de leurs pratiques et leur souhait de diversifier leur activité (ferme pédagogique, Campus vert, vente directe ou en circuit-courts, transformation, production d'énergie etc.) Cela se décline par :

- L'engagement de la ville de Quesnoy sur Deûle dans le projet métropolitain du parc paysager de l'Arc-Nord en travaillant sur l'activité agricole, les continuités des circulations douces ainsi que son projet de zone éco-touristique dans le secteur de la Bergerie. Ces engagements s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie agricole de la MEL son Projet Alimentaire Territorial – PAT- , et la stratégie métropolitaine des espaces naturels en lien avec la Trame Verte et Bleue
- La ville confirme sa volonté de préserver le foncier agricole en limitant l'étalement urbain et en restant donc sur les propositions d'extension foncière très limitée exprimée en 2016 avec le maintien d'une ville « compacte » et un travail sur une densification maîtrisée et équilibrée dans le cadre des politiques de renouvellement urbain de la MEL.
- La volonté de la Ville de soutenir une qualité et la diversification de l'activité agricole et de la promouvoir
- La volonté de la Ville de favoriser l'évolution des usages des bâtiments d'intérêt patrimonial situés en zone naturelle ou agricole, dans le cadre de l'Inventaire du Patrimoine Agricole et Paysager (IPAP) et permettre la création d'une activité liée au tourisme, à l'hébergement, à l'accueil du public.

Les élus de la minorité n'expriment aucune remarque sur ce thème.

- En matière économique : volonté de préserver de l'emploi dans la Ville sur la base d'un tissu économique varié et dense, composé essentiellement de très petites et petites entreprises :

- En favorisant la création et l'installation de nouvelles activités qui s'inscrivent dans la complémentarité de l'existant (artisanat, service et commerce) et qui s'intègre dans le tissu urbain.
A l'exemple de la zone d'activités prévue en phase 3 de l'aménagement de l'éco-quartier de l'Ange gardien (en rive droite), pour laquelle un travail de définition des activités à accueillir et le type de bâti à construire est en cours et s'intéresse aux activités en lien avec l'économie circulaire et les nouveaux lieux de travail et d'interactions tels les tiers-lieux. Sur ce site, et en parallèle, une réflexion est engagée sur une occupation temporaire et intermédiaire du patrimoine industriel conservé (bâtiment industriel à sheds, salle des machines),
- En créant une zone éco-touristique sur le site de la Bergerie, en rive gauche orientée vers l'implantation d'activités économiques autour du tourisme, du loisir nature en lien avec les espaces naturels, le projet de l'Arc Nord mais aussi le plan bleu de la Métropole et le carré bleu de l'Eurométropole.

En y implantant une piscine à vocation intercommunale, à la fois réponse aux besoins d'apprentissage de la natation pour un territoire en déficit d'un tel équipement et réponse à une attente de loisirs, avec le développement d'une offre ludique et bien-être.

En y développant d'une offre touristique qualitative et proche en tant que réponse aux besoins des métropolitains, besoins et attentes confirmés par la crise sanitaire, une offre qui tire le meilleur parti d'aménités paysagères offertes par la Trame verte et bleue.

Cette zone écotouristique est envisagée sur une zone en AUD pour laquelle la Ville sollicitera l'autorisation d'ouverture à un aménagement et à une urbanisation intégrant les principes de moindre artificialisation et de préservation de la qualité paysagère.

- **En envisageant des programmations mixtes économie et habitat** dans des sites à reconverter, sur le site des ex Tôleries de la Deûle.
- **En maintenant la dynamique commerciale en centre-ville** : l'offre commerciale est diversifiée. Elle se maintient, peu de vacance est constatée, et de nouveaux commerces et services se créent en remplacement d'activités qui s'arrêtent.
En 2019, la Ville a acquis 2 cellules commerciales à l'entrée de l'écoquartier et les a louées à prix modéré afin permettre le développement d'un commerce de vrac et le maintien d'une association d'aide à domicile. La ville souhaite préserver la dynamique commerciale et permettre l'implantation de nouveaux porteurs de projet. Elle s'interroge sur une stratégie de préservation de linéaire commercial autour de la place et rue Belle Croix afin de limiter les transformations de commerce en habitation, voir de favoriser la re-création de rez-de-chaussée commerciaux.
- Le projet de construction par la Ville d'un troquet en bord de Deûle participe à cette volonté d'animer le centre-ville et d'alimenter une dynamique profitable à tous les commerces.

Alexandre Delplace du groupe Quesnoy Avenir évoque le site « STMC Esterra », déconstruit, potentiellement mobilisable pour de l'activité économique et non repris dans l'énumération des projets.

Madame la Maire lui confirme que ce site est effectivement toujours situé en zone économique, que la résorption de cette friche appartenant à Véolia est en cours de traitement.

- En matière d'habitat : la ville souhaite préserver une mixité sociale, tant en terme de générations que de revenus.

Elle doit répondre à ses obligations légales de construction de logements locatifs sociaux. Parmi les nouveaux arrivants. Si la population a baissé d'environ 400 habitants au cours des 7 dernières années (entre 2013 et 2020) en raison du faible nombre de constructions réalisés entre 2010 et 2017, la tendance s'inverse avec la prise en compte des habitants qui se sont installés dans les programmes immobiliers livrés depuis 2017. Cependant les évolutions démographiques et sociologiques (vieillesse de la population, décohabitation, familles monoparentales) nécessitent de construire de nouveaux logements.

- Dans ce contexte, la ville a la volonté de continuer à développer du logement, en particulier collectif, pour répondre aux besoins en logements et assurer la complétude du parcours résidentiel, notamment pour les personnes âgées. Les projets s'intégreront dans le tissu urbain existant (ex : phase 3 et 4 éco-quartier Ange Gardien, site Ghestem, cour de la gare) sans souhait au cours de ce mandat municipal de mobiliser une zone AUD pour un projet d'habitat.
- La ville continuera à imposer dans les programmes de construction une part de logements locatifs sociaux d'un minimum de 30 % pour répondre aux besoins de la population dans la diversité des situations familiales et socio-économiques.

Alexandre Delplace, du groupe Quesnoy Avenir, demande pourquoi il n'est pas envisagé de développer plutôt que du collectif, davantage de logements individuels, grandes maisons avec jardin, afin de loger les familles nombreuses ?

Réponse de Mme la Maire : Près de 95 % du parc de logements à Quesnoy est composé de logements individuels. Les besoins actuels correspondent à des besoins de logements plus petits, plus adaptés aux évolutions sociologiques et démographiques de la population comme évoqué précédemment.

Il nous faut aussi préserver le foncier, limiter l'étalement urbain, en travaillant à de nouvelles formes urbaines et proposer des logements qui favorisent un parcours résidentiel.

Les familles avec enfants peuvent acquérir des maisons individuelles dans le parc existant.

Alexandre Croin, du groupe Quesnoy Avenir, propose de construire sur la zone classée en AUD, face à Gamm Vert, contrairement au souhait évoqué par le groupe majoritaire de ne pas ouvrir ce secteur à l'urbanisation durant le mandat en cours.

Mme la Maire expose qu'il y a déjà plusieurs projets à développer dans la zone agglomérée et sur des terrains constructibles et que cette proposition est en complète contradiction avec les orientations du PADD mais aussi avec la volonté de préserver et valoriser l'activité agricole dans notre commune. Le souhait de l'équipe majoritaire n'est pas de bétonner les terres agricoles pour y construire des logements alors qu'il y a des possibilités en ville (Ange gardien, Ghestem, Cour de la gare)

- Cadre de vie : La Deûle et ses berges, composante majeure avec la vaste zone agricole du paysage quesnoysien.

Elles traversent la ville de part en part sur 6 km. La Ville s'inscrit dans une **stratégie de valorisation du patrimoine naturel et paysager** de ces espaces de nature à la portée de tous les métropolitains. Elle réaffirme sa **volonté de protéger ce patrimoine**, réservoir de biodiversité, espace de respiration qui contribue à notre qualité de vie et notre équilibre. Cette stratégie rejoint la dimension environnementale, sociale et économique d'un développement durable car l'atout d'une rivière canalisée au cœur de notre ville représente également un potentiel touristique que nous souhaitons développer de façon qualitative pour répondre aux attentes d'un tourisme de proximité pour les habitants de la MEL et plus largement de l'Eurométropole.

- La ville a la volonté de **valoriser plusieurs points en bord de Deûle** en préservant le cadre de vie comme déjà délibéré par deux fois. Cela concerne bien sûr les secteurs de la Bergerie et de l'Ange Gardien, mais aussi l'entrée du chemin de halage rue Koenig (face au site Ghestem), la suppression d'un hangar vétuste implanté sur les berges en rive gauche en bas de la rue du quai et d'autres secteurs à travailler à l'exemple de celui situé rue d'Ypres, depuis la rue du quai jusqu'à la voie ferrée.
- Dans un objectif de **développement équilibré**, la Ville expose sa **volonté de préserver la qualité paysagère en zone agglomérée, en particulier celle des cœurs d'îlots non bâtis, enclavés, situés en zone constructible**, dans un environnement urbain composé majoritairement de maisons individuelles de faible hauteur, à l'exemple de ceux situés entre la rue de Verlinghem et la rue de la gendarmerie, ou entre les rues d'Ypres, de la gare et de Lattre de Tassigny.
- **Espaces publics** : La Ville souhaite une approche anticipée et négociée pour tout projet immobilier (habitat, économie, équipements) afin d'envisager l'impact et les solutions pour le partage de l'espace public, l'accessibilité des projets, le stationnement mais aussi l'intégration de bornes de recharge électriques pour les véhicules ou les points d'apport volontaire pour certains déchets ménagers, par exemple et en cohérence avec les stratégies de déploiement à l'échelle de la MEL.

L'offre et la qualité des équipements publics de la commune contribuent également à la qualité de vie. Dans le cadre de la transition énergétique, la gestion de ce patrimoine bâti est orientée vers l'optimisation de leur performance énergétique : sobriété, efficacité et énergie renouvelable. Concernant la production d'énergie renouvelable en lien avec les objectifs du PCAET de la Mel, plusieurs projets sont envisagés :

- **La modernisation des équipements sportifs de la commune et leur adaptation aux besoins des clubs existants.** Le projet vise à maintenir ces équipements en centre ville à proximité des habitants, des écoles et des centres de loisirs. Une étude a permis d'établir le potentiel d'amélioration thermique et la possibilité d'installer des toitures solaires. L'objectif de ce programme de modernisation des équipements sportifs est de faire mieux en terme d'usage, de confort, de respect des normes, de fonctionnalité tout en réduisant les consommations de fluides et d'impact sur l'environnement.
- **Les bâtiments scolaires** : le patrimoine actuel des écoles est composé de bâtiments construits principalement dans les années 30, puis 70. Des extensions ou nouveaux locaux ont été construits en fonction de l'évolution des effectifs dans une commune qui a vu sa population croître avec la création de nombreux lotissements entre 1970 et 2000). Les écoles actuelles ne sont plus fonctionnelles au regard des nouvelles contraintes ou normes en termes d'accessibilité, de prévention et moyen de sécurité, de connectique, de performance et de confort thermique. Aussi la Ville engagera une réflexion sur un projet de construction d'une école du 21ème siècle fonctionnelle et épanouissante.
- **La réalisation d'une piscine intercommunale** sur le site de la Bergerie afin, notamment, de compenser un déficit notoire en bassin d'apprentissage de la natation de tout un territoire dépourvu d'un tel équipement, et alors que l'apprentissage de la natation est un enjeu de santé publique qui fait l'objet d'alertes régulières. Quesnoy sur Deûle, est située au barycentre de ce territoire.
- **Eco-quartier de l'Ange gardien, sur la phase 3** : la ville reprendra en propriété le **bâtiment de la salle des machines** de l'ancienne usine Van Robaeys et préservera les deux cheminées du site.

Les élus de la minorité n'expriment aucune remarque sur ce thème.

- Côté mobilité :

Notre commune n'est pas placée sur ou à proximité d'un axe routier structurant (telle la rocade ou l'autoroute). Elle n'est plus desservie depuis décembre 2019 par la ligne TER Comines-Lille.

Des lignes de bus, la Liane 90 (trajet Lille – Comines) et la 76 (Quesnoy – Lomme St Philibert) conduisent les Quesnoysiens vers des centres urbains. Toutefois, les temps de trajet sont souvent rédhitoires aux heures fréquentées, car ces bus ne circulant pas en site propre, se retrouvent dans les engorgements routiers ... provoqués par un recours à la voiture individuelle encore prépondérante chez les habitants des secteurs périurbains comme le nôtre, qui alimentent la thrombose routière.

Nous rappelons que le PADD, élément constitutif du PLU 2, indique que « *le territoire des villes d'appui et villes relais représente un ensemble de centralités animant la couronne rurale métropolitaine. Les villes d'appui se distinguent par leur connexion aux transports en commun et constituent ainsi des points de rabattement pour les villes relais et les villes et villages durables qui les entourent. Ce territoire est constitué autour des communes de Comines, Quesnoy sur Deûle, Wervicq-sud, Halluin, Bondues, La Bassée, Sainghin en Weppes, Wavrin, Seclin et Baisieux.* »

Quesnoy sur Deûle est ainsi désignée ville relais et, de fait, ville en capacité d'accueillir une partie du développement urbain lié au regain d'attractivité de la métropole. Les projets en lien avec l'habitat et l'activité économique alimenteront le besoin de mobilité durable de notre secteur.

Le besoin d'une infrastructure de transport en commun :

Une étude a été commandée et financée conjointement par la Région et la MEL sur la question du devenir de la ligne TER Lille-Comines dont la SNCF envisageait la fermeture pour des raisons de sécurité, suite à une dégradation importante de l'infrastructure après des décennies d'entretien insuffisant.

Cette étude a abouti, en septembre 2019, avec l'adoption à l'unanimité des maires des communes concernées, du scénario retenant la création d'une ligne de tramway, de Lille à Comines, en substitution de la ligne TER.

Le projet acte également le choix d'accompagner cette infrastructure de transport en site propre, sur la voie existante, d'une véritable voie cyclable, sécurisée.

Ce scénario s'appuie en toute logique et en toute cohérence avec les orientations déclinées dans le PADD, les besoins et attentes des habitants de la « 2ème couronne », l'évidente nécessité de transports en commun propres, fiables et performants confortés par la récurrence des épisodes de pollution atmosphérique, de dégradation de la qualité de l'air dans notre métropole et ses conséquences sur la santé publique.

La nécessité d'une infrastructure de transport en commun, en site propre, qui relie à Lille et, depuis Lille, vers de multiples connexions, Quesnoy sur Deûle ville-relais, la ville d'appui qu'est Comines, et les villages durables que sont Warneton, Deûlemont, Verlinghem, s'impose à l'échéance du SDIT en cours.

La ligne de tramway Lille-Wambrechies est inscrite à ce SDIT. Le tronçon Wambrechies-Comines est également inscrit mais en pointillés, car à l'heure de l'adoption du SDIT à la MEL, en juin 2019, un complément avait été sollicité dans le cadre de l'étude portée par la MEL et la Région, afin d'y intégrer le travail de co-construction mené en parallèle à la MEL.

Le Président de la Région, Xavier Bertrand et son Vice-président aux transports, Franck Dhersin ont confirmé en novembre 2019, par courrier au Président de la MEL, Damien Castelain, qu'ils soutenaient le choix des élus du territoire concerné et que la Région accompagnerait financièrement ce projet de ligne de tramway Comines-Lille, qui viendrait se substituer à l'arrêt de la ligne TER.

Nous rappelons également une composante du dossier : de Comines à Wambrechies, le projet de création d'une ligne de tramway ne pose aucune difficulté foncière ou technique, puisque ce tronçon serait entièrement réalisé sur l'emprise existante de la voie ferrée.

Nous soulignons également l'intérêt de cette ligne qui pourrait également nous relier à la Belgique toute proche, dans une approche transfrontalière intéressante (et potentiellement éligible à des financements européens).

Encourager et soutenir les mobilités actives :

La crise sanitaire a fait évoluer certaines pratiques et a boosté l'usage du vélo. Des Quesnoysiennes et des Quesnoysiens utilisent le vélo pour leurs trajets réguliers domicile-travail, vers d'autres villes de la Métropole, sur des trajets de 5 à 15 km env. Ils seraient bien plus nombreux si des voies cyclables dédiées, entretenues et adaptées, sécurisaient davantage ces trajets par tout temps et à toute heure.

Actuellement, une voie cyclable d'importance menant de Quesnoy à Wambrechies, en rive droite nécessite une rénovation. Des dégradations et un manque d'entretien rebutent de nombreux cyclistes ou les placent en situation d'insécurité.

La ville souhaite :

- que les pistes cyclables déjà existantes sur le territoire communal, et, pour la plupart situées hors agglomération (le territoire communal étant très étendu) soient régulièrement entretenues, réparées, améliorées et sécurisées par rapport au flux automobile.

- qu'une voie 100 % dédiée au vélo, roulante et performante soit aménagée en parallèle de la voie de tramway, comme validé par les maires.

- que dans l'attente de la réalisation de ce projet d'infrastructure de transport, soit étudiée la faisabilité d'une reconversion temporaire de cette emprise ferrée en piste cyclable

La Ville poursuivra ses actions pour faciliter l'utilisation du vélo en ville :

- augmentation du nombre d'arceaux vélo (sur les espaces publics et en lien avec les entreprises et commerces),
- intégration des possibilités proposées dans le cadre des aménagements de voirie, et en lien avec les services de la MEL, pour un partage plus équilibré des voies entre les différents usagers (contre-sens cyclables / zone 30 / aménagements cyclable / signalétiques)
- poursuite d'actions de sensibilisation et d'accompagnement : prime à l'achat d'équipements contribuant à la sécurité, ateliers de réparation et marquage anti-vol, apprentissage et mise à niveau à tous les âges.

Marche – déplacements à pied :

Les déplacements à pieds entre les différents équipements et quartiers de la Ville doivent être facilités et sécurisés pour là encore éviter le recours à la voiture pour des petits trajets et rendre les enfants plus autonomes dans leurs déplacements en ville : signalétique, suppression de coupures dans des trajets, sécurisation par des aménagements adaptés.

Le PLU, s'il n'est pas un outil destiné directement à la mobilité, devra répondre autant que possible aux objectifs exposés.

Alexandre Croin du groupe Quesnoy Avenir souhaite évoquer l'usage de la voiture individuelle qui reste le mode de déplacement majoritaire et propose par exemple de développer une aire de covoiturage, ou de fluidifier le trafic en élargissant des routes pour laisser des voies pour les voitures et pour les bus.

Mme la Maire rappelle que la Ville s'était engagée dans une action de promotion du dispositif de mise en lien pour le covoiturage, avec Ilévia et que la crise sanitaire a bouleversé tout cela. C'est effectivement une piste pour réduire le nombre de véhicules sur les routes. Toutefois, elle insiste sur l'objectif (métropolitain mais aussi national) de réduire la part modale de la voiture individuelle et d'augmenter celle des transports en commun et du vélo. Pour cela, il faut davantage de fiabilité et d'offre de transports en commun en particulier dans des secteurs périurbains comme le nôtre et davantage de voies sécurisées pour les déplacements des cyclistes.

Alexandre Delplace du groupe Quesnoy Avenir, propose de développer des navettes fluviales sur la Deûle.

Mme la Maire expose qu'au niveau de notre commune, le temps de franchissement d'une écluse ne permettrait pas un temps de trajet intéressant pour des déplacements réguliers, mais que le sujet a déjà été évoqué depuis Wambrechies jusqu'à Lille.

En conclusion et en toute cohérence avec les politiques et stratégies métropolitaines débattues et adoptées, les élus quesnoysiens soulignent l'indispensable nécessité de veiller à une déclinaison de celles-ci, de façon concrète et équilibrée, territoire par territoire

Ils rejoignent les orientations d'un PADD qui vise à cette articulation et complémentarité pour une métropole solidaire et équilibrée dans son développement territorial, et au bénéfice de tous les métropolitains. Ils attendent de la métropole, la prise en compte des spécificités d'une ville relais, agricole, aux moyens modestes, mais avec un potentiel d'attractivité conforté par les conséquences de la crise sanitaire.

Cette attractivité offre de nombreuses opportunités de développement et de contribution au bien-vivre en métropole. Ces opportunités pour se concrétiser et participer au projet d'une métropole turquoise, accessible et solidaire doivent être soutenues et accompagnées.

C'est avec ce souhait de contribuer activement à la réussite des objectifs d'un développement soutenable et protecteur, tel qu'exposé en particulier, dans les ambitions du PCAET, Plan climat air énergie territorial, que la commune de Quesnoy sur Deûle expose ses attentes dans le cadre de ce débat sur les orientations du PADD constitutif du travail engagé pour la révision du PLU.

DISCUSSION POUR ACTER LE DEBAT

- En matière économique :

Monsieur Alexandre DELPLACE : *En parlant justement d'économie, est-ce que l'on ne peut pas travailler sur le site STMC, rue de Lille ? Il n'est pas cité dans votre liste.*

Madame la Maire : *ça c'est en cours, c'est travaillé. Les négociations sont en cours et c'est un dossier qui nous occupe depuis de nombreuses années. Il faut du temps pour aboutir, mais c'est en cours. Il n'est pas cité parce que la ville n'a pas à intervenir puisque ce n'est pas un projet d'aménagement sur lequel nous pouvons intervenir, c'est un projet privé. La société Véolia en est propriétaire et il y a eu la signature d'une promesse de vente. C'est un projet privé qui se développera mais pour le moment nous n'en avons pas encore la teneur, ni d'éléments précis à vous donner. Mais le sujet de la résorption de cette friche industrielle nous a occupés durant tout le précédent mandat. Nous avons beaucoup insisté pour que ce soit déconstruit, parce que ça devenait un squat. Ensuite, le propriétaire a mis en vente. Voilà des précisions sur ce dossier.*

Sinon, êtes-vous d'accord avec ces orientations ? – Pas de réponse -

- En matière d'habitat :

Monsieur Alexandre DELPLACE : *ne peut-on pas développer plus de logements individuels, puisque la demande est forte, plutôt que du collectif. Notamment pour les familles nombreuses, des maisons plus grandes et avec du jardin.*

Madame la Maire : *Les familles nombreuses ou les familles avec enfants, trouvent des logements correspondant à leurs attentes, en général, dans l'existant. Quesnoy est encore à 95 %, une ville composée d'habitats individuels. Je vois les DIA et les intentions de vente qui passent en mairie, je peux vous dire que les maisons se vendent facilement et qu'il y a une belle rotation et en général ce sont des familles qui achètent ces maisons. Ces maisons sont parfois libérées par des personnes qui vont vers des logements plus petits, adaptés en particulier à l'âge. Vous remarquerez aussi que dans la phase 2 de l'Ange Gardien, il y a du logement individuel, en mitoyenneté. Pour l'individuel avec des parcelles à Quesnoy, je pense que le nombre de logements individuels existant permet de répondre à ces besoins. Et, à partir du moment où l'on souhaite être cohérents avec les orientations qui s'imposent à nous sur la non-consommation des terres agricoles et la limitation de l'étalement urbain, il faut densifier et donc éviter d'avoir des lotissements avec des grandes parcelles qui s'étalent sur la campagne comme on l'a toujours fait. Donc, notre projet de densité s'intègre particulièrement dans une démarche de développement durable. Ensuite, considérons le prix du foncier. Construire une maison à Quesnoy, sur un grand terrain très rare donc cher, est rarement dans les capacités des familles avec des jeunes enfants.*

Monsieur DELPLACE : *Ce sont juste des propositions complémentaires. Il ne s'agit pas d'un débat opposition/majorité. C'est l'avis de tous les conseillers municipaux qui est demandé, pas que la majorité.*

Madame la Maire : *Oui, on va noter votre remarque. A part que votre proposition de développer davantage d'habitat individuel est en contradiction avec les orientations du PADD. Cette remarque va bien être mise au débat mais ne sera pas prise en compte au niveau PLU.*

Par exemple, vous nous dites, développer de l'habitat individuel, vous le voyez où cet habitat individuel à Quesnoy ?

Monsieur Alexandre DELPLACE : *C'est difficile de répondre à votre question, puisque nous ne connaissons pas tous les tenants et les aboutissants ? Je viens d'intervenir pour le site STMC, je ne savais pas qu'il était en vente, en cours de négociation avec un acquéreur.*

Madame la Maire : Pardon, mais le panneau « A VENDRE » sur le site STMC est là depuis près de trois ans.

Monsieur Alexandre DELPLACE : oui, mais vous m'avez indiqué qu'il était en cours d'acquisition...

Madame la Maire : oui, mais le site STMC Esterra est un site de zone économique. Il n'y a pas d'habitat, c'est juste un site économique. Mais, là, maintenant, vous qui connaissez Quesnoy, où vous voyez des projets de constructions individuelles ?

Monsieur Alexandre CROIN : Vous pouvez libérer de l'espace face à Gamm'Vert. Vous avez dit être contre tout à l'heure, mais pourquoi pas le faire ?

Madame la Maire : Tout simplement, Monsieur CROIN, parce que l'on doit éviter l'étalement urbain et là, c'est l'exemple typique qui va en contradiction avec les orientations d'un projet qui s'impose à tout le monde au niveau de la MEL : la consommation très limitée des espaces agricoles. Si les 95 communes de la MEL, enfin toutes celles qui sont concernées parce qu'il y a des villes qui sont très urbaines et n'ont plus un seul hectare à artificialiser, mais si tout le monde consommait 4, 5, 6 hectares pour faire du lotissement, de la maison individuelle où finalement, on utilise un foncier rare et précieux pour faire de l'habitat individuel ce qui permet de fait, de loger moins d'habitants par rapport aux besoins, ce ne serait pas cohérent et ce serait en contradiction avec le projet de la MEL et des orientations nationales.

Monsieur Alexandre CROIN : Il faut savoir faire un mix, ne pas faire que du logement collectif. Là votre orientation c'est de faire du logement collectif, comme vous avez dit, mais il peut très bien y avoir un mix avec du logement individuel avec des bouts de jardins qui sont fort recherchés par ici en général.

Monsieur Emilien DEBAECKE : Je pense que l'idée c'est plutôt de densifier, ce n'est pas forcément de faire de l'habitat collectif. C'est aujourd'hui trouver, et on en connaît, des formes architecturales qui permettent de densifier l'habitat. Puisqu'effectivement, il y a une problématique nationale de disponibilité des surfaces et en fait l'idée, c'est ce qui a été dit, de compacter le noyau pour éviter d'étaler, parce que si on étale on consomme de la terre agricole qui est une ressource précieuse aujourd'hui. Si on artificialise, qu'est ce que cela génère ? Cela génère des problèmes climatiques à l'échelle mondiale, qui sont aujourd'hui reconnus et l'idée en fait, c'est à l'échelle locale, trouver des solutions pour régler des désordres globaux. Et nous, nous sommes les artisans du local et si nous on commence à dire localement « on va faire de l'habitat résidentiel »... Dans les années 80, c'était une façon de voir les choses, aujourd'hui, c'est « périmé » de penser les choses comme cela. On ne peut plus réfléchir comme ça, on ne peut plus penser « habitat résidentiel » parce que l'on va consommer de la terre. Dites vous que la terre dont vous parlez, si vous parlez avec les gens qui la cultivent, ils vont vous expliquer que c'est une terre extrêmement riche, qui a un rendement très fort et en fait, rien que de se poser cette question là... pourquoi irions nous construire à un endroit où on peut produire de la nourriture, dans une métropole Lilloise où produire de la nourriture va devenir un des enjeux majeur, produire local, va devenir un des enjeux majeur du futur proche.

Monsieur Alexandre CROIN : Oui, mais il faut savoir loger des gens, aussi bien dans du collectif que dans de l'individuel. Vous avez des communes qui vont s'orienter plus vers de l'habitat individuel. Vous avez des lotissements qui se créent de plus en plus en périphérie

Madame la Maire : Pas dans la MEL

Monsieur Emilien DEBAECKE : Il y a de l'individuel dense, il ne faut pas confondre habitat collectif et densification de l'habitat. Aujourd'hui on est capable de faire des formes architecturales densifiées avec de l'habitat individuel sans vis-à-vis. Il y a plein d'exemples en France, mais rien qu'à Villeneuve d'Ascq, il y a des exemples où cela a été fait. On arrive à mettre plus de personnes sur une même surface avec une qualité de vie plutôt égale, afin que les gens soient satisfaits de leur habitat. Et

c'est ça qu'il faut rechercher aujourd'hui.

Monsieur Alexandre CROIN : *Vous n'allez pas mettre tout le monde dans des appartements ? sans jardin, sans rien ?*

Monsieur Emilien DEBAECKE : *Ce n'est pas forcément des appartements, ça peut être des maisons. Allez voir à Villeneuve d'Ascq, ce n'est pas loin. Il y a des quartiers entiers qui ont été bâtis, où les architectes, les urbanistes ont réfléchi à densifier, c'est différent. Ils ont un jardin, ils n'ont pas de vis-à-vis, c'est une manière de configurer qui fait que l'on est plus dans une maison en milieu de parcelle comme cela pouvait se faire auparavant. Certes on peut encore vivre dans ce type de configuration, mais on ne peut plus en construire. C'est un peu le constat que l'on fait aujourd'hui. Ca peut paraître dur à avaler, mais en même temps c'est la réalité.*

Madame la Maire : *Au niveau de Quesnoy, je vous le disais tout à l'heure, la proportion d'habitat individuel/collectif, elle est bien plus favorable à l'individuel. Il y a plein d'individuelles existantes à Quesnoy. Il y a de la rotation dans le logement individuel. Il y a des familles qui quittent des logements, d'autres qui arrivent, il y a des personnes âgées qui vont dans des logements plus petits, des familles, suite à des séparations vont dans des logements plus petits parce qu'économiquement c'est ce qui leur faut, que ce soit en propriété ou en location. Donc à Quesnoy, le parcours résidentiel, il y a peu, était bloqué, on était dans une maison ou dans une maison. Il y avait très peu d'appartements. Maintenant les nouveaux programmes et en particulier qui a été fait au niveau de l'Ange gardien, ont pu permettre de débloquent des situations et de proposer un parcours résidentiel. Je pense qu'à Quesnoy nous avons un panel de solutions important à proposer aux personnes, et nous ne sommes pas dans l'idée de se dire, on ne fait que du collectif, là on parle en particulier du collectif parce que les besoins liés au vieillissement de la population, qui est un véritable défi de société, pour les personnes les plus âgées, ce n'est pas de la maison individuelle dont elles ont besoin, c'est vraiment de l'habitat collectif, adapté avec ascenseur, un petit espace privatif qui est un balcon ou un petit jardin*

Monsieur Emilien DEBAECKE : *Si l'on prend par exemple cette parcelle de Gamm-vert. L'idée est de se dire, c'est une terre agricole où il y a de très bons rendements. C'est un argument dont on peut discuter. Ensuite qu'est-ce qui fait, à mon sens, la spécificité géographique de Quesnoy-sur-Deûle ? C'est que lorsque l'on vient de ce qu'ils appellent dans le PADD, la « tâche urbaine de référence », quand on vient de Wambrechies, on est la première commune avec laquelle il y a une vraie rupture et c'est notre bonheur au quotidien, c'est le charme de notre commune, et bien quand arrive de la rue de Quesnoy ou de la rue d'Ypres, de quitter le magma urbain et d'arriver dans cette campagne, ce pourquoi beaucoup d'entre-nous habitent ici. Par exemple quand on travaille dans le magma urbain et que l'on y va à vélo, c'est un bonheur de rentrer chez soi le soir à vélo par cette route et de se dire j'arrive dans une zone agricole et d'espace naturel. Et en fait, s'il y a une chose que j'aimerais, moi, souligner sur cette première partie, d'étalement urbain, c'est que dans notre vision de ce territoire, c'est de se dire cette rue d'Ypres, cette rue de Quesnoy et aussi cette rue de Comines, sont les axes qui nous relient à cette tâche urbaine de référence et ce sont des axes à préserver pour éviter que les aménagements du futur viennent relier totalement... c'est ce qui se fait, quand on regarde les cartes, quand on prend de l'altitude, on se rend compte que si on vient construire entre cette tâche de référence et Quesnoy, peut être dans 30, 40, 50 ans ben on sera connectés. Et c'est cette spécificité qu'il faut que l'on tente de préserver, nous les élus, dans les décennies qui viennent.*

Madame la Maire : *Et c'est là, tout l'objet d'un PADD ou d'un PLU ; Parce que l'on n'est pas dans les 2 ou 3 années à venir, on est dans les décennies qui viennent.*

- En matière de mobilité :

Monsieur Alexandre CROIN : *Vous ne parlez pas du tout de la voiture, qui reste le mode de déplacement majoritaire. Il est évident qu'il faut développer le côté piéton et cycliste, mais tout le*

monde ne va pas aller à vélo travailler à Lille ou dans la MEL. Donc, qu'envisagez-vous concernant les transports routiers ? Il pourrait y avoir ne serait-ce que la création d'une aire de co-voiturage par exemple qui peut limiter, faire des trajets à 3, 4, 5 personnes par véhicule et non pas 5 voitures qui encombrant les routes, pour aller vers Lille en l'occurrence.

Madame la Maire : Avant la crise sanitaire, nous nous étions associés à un dispositif de co-voiturage qui a été mis un peu en stand-by par la MEL, au regard de la nécessité de ne pas trop regrouper des personnes de foyers différents dans un seul véhicule. Mais là, on ne parle pas d'infrastructure routière, on parle du trajet route. Vous remarquerez que je n'ai pas parlé que du vélo, j'ai parlé surtout de transports en commun et d'infrastructures de déplacement très structurantes. Si les transports en commun sont performants, fiables et sécurisés, nul doute que cela fera grimper l'utilisation et le recours aux transports en commun et baissera l'usage de la voiture. Dans le cadre du plan mobilité que la MEL va commencer à travailler, on est sur une réduction de la part modale de la voiture individuelle avec une augmentation du recours aux transports en commun avec forcément et là je vous rejoins, une amélioration de l'offre. Après avec le recours des déplacements à vélos avec des infrastructures sécurisées, aménagées et adaptées, comme rappelé dans la délibération qu'a présenté Mme DELCHAMBRE, avec les objectifs au niveau national d'augmentation des déplacements en mobilité active vélo, marche et transport en commun par rapport au recours à la voiture individuelle. L'aire de co-voiturage, c'est une proposition à intégrer dans le panel de solutions.

Monsieur CROIN : vous prévoyez également plus de logements, un développement de la population, ce qui veut dire que proportionnellement il va y avoir aussi plus de voiture, même si la proportion va grimper moins vite que les transports en commun. Ne peut-on pas envisager des voies comme cela se fait beaucoup, avec une partie réservée aux bus par exemple et deux voies pour les voitures sur les axes principaux qui vont de Comines à Wambrechies ? Cela se fait de plus en plus. Vous en avez de plus en plus, vous en avez sur Saint-André. Il existe une priorité au bus.

Madame la Maire : Dans des zones comme les nôtres, je n'ai pas encore vu ça. Elargir les voies ce n'est pas simple. Cela existe à Quesnoy aussi un peu, mais ces aménagements, comme à Saint-André, ont été réalisés pour la Liane. Cela n'a pas élargi les voies au contraire, mais on réduit un peu la place de la voiture en laissant plus de place aux transports en commun.

Monsieur Alexandre CROIN : mais ne pensez vous pas qu'il va y avoir un souci de trajet pour ceux qui vont continuer de prendre la voiture ?

Madame la Maire : Au niveau de la population, je vous avais redonné les chiffres, la population a baissé...

Monsieur Alexandre CROIN : oui, mais vous envisagez de construire donc ça va augmenter, on parle à 10 ans.

Madame la Maire : Je vous ai déjà expliqué plusieurs fois ici, dans des publications, dans des dossiers consacrés à ça dans des Quesnoysiens, qu'il faut construire pour maintenir le niveau de la population. Les constructions que nous réalisons de façon très progressive, vous voyez bien le temps que ça prend, elles vont dans un premier temps nous aider à rattraper la baisse des habitants qui a été constatée depuis 2013, c'est à dire 400 habitants. Ensuite elles vont nous aider à maintenir ce niveau là. On ne va pas augmenter la population avec les constructions que l'on fait, puisqu' 'il y aura de moins en moins de personnes par logement. Il faut plus de logements pour loger le même nombre de personnes. On est à 2,2 personnes par foyer et inexorablement, ce chiffre baisse en lien avec le vieillissement de la population et aussi parce que les foyers sont de plus en plus petits. Là, où avant, dans 10 logements on logeait 50 personnes, maintenant, dans 10 logements on loge 22 personnes. L'augmentation du nombre de logements ne va pas produire une augmentation du nombre d'habitants, ça va le stabiliser, on va éviter d'en perdre.

Monsieur Alexandre CROIN : C'est un peu en contradiction avec ce que vous disiez tout à l'heure. Vous disiez qu'il y avait des maisons où il y avait deux personnes qui allaient se libérer pour justement attirer de nouvelles familles avec même s'il n'y a que deux enfants, 4 personnes, donc automatiquement, ça va quand même faire augmenter la population. La population est vieillissante, donc elle va finir par quitter sa maison individuelle qui est peut-être adaptée pour 4, 5 ou 6 personnes.

Madame la Maire : Ce que je vous donne, ce sont des moyennes qui s'établissent partout, nous avons le nombre de personnes par logement qui baisse et c'est inévitable. Effectivement, nous avons la chance, lorsque des maisons se vendent, qu'il y ait des familles avec enfants d'âge différents, parfois des grands enfants, parfois des plus jeunes, qui s'installent, mais pour autant, l'augmentation du nombre de logements ne va pas produire une augmentation exponentielle du nombre d'habitants et donc, les usages de la voiture progressivement, vont se réguler par rapport à un certain nombre de projets. On peut ajouter d'ailleurs, la notion d'auto-partage, de prévoir aussi des aires réservées à l'auto-partage parce que c'est vrai que cette économie évolue aussi, cela permet de voir les choses différemment. Les constructions neuves ne vont pas générer un flux nouveau de véhicules.

Monsieur Alexandre CROIN : Mais il n'y a pas que Quesnoy, prenez Sainte-Marguerite, où il y a des lotissements qui se construisent avec des parties individuelles plus du logement collectif, et ces personnes là vont travailler plus vers Lille que vers la Belgique, donc là aussi, les axes que nous empruntons chaque jour sont de plus en plus saturés, j'en sais quelque chose, je les emprunte tous les jours matin, midi et soir. Il y a de plus en plus de monde. Et ça, ça n'est pas à cause de Quesnoy uniquement, ces axes desservent Deùlémont, Comines, Warneton, Frelinghien, etc.

Madame la Maire : C'est pour cela qu'il nous faut, dans notre secteur, une ligne de transport structurante pour pouvoir amener les habitants à recourir aux transports en commun. Je suis d'accord, tout le monde ne pourra pas prendre les transports en commun mais plus de personnes prendront les transports en commun, ce qui limitera le recours à la voiture. Mais nous sommes d'accord qu'il y aura encore et toujours le recours à la voiture individuelle, mais il y a un certain nombre de moyens, nous l'avons évoqué...

Intervention de Monsieur Emilien DEBAECKE : J'aimerais intervenir. Encore une fois, c'est un peu le sujet de tout à l'heure, c'est : comment on s'inscrit dans une vision moderne ? En fait, soit on décide sur nos territoires d'élargir les routes pour augmenter la place des voitures, en se disant : « Il y aura de plus en plus de voitures, alors allons-y gaiement », et si on agrandit les routes on va encore consommer de la surface naturelle et agricole ou alors, on se place dans la vision d'une métropole moderne. Je reviens d'Oslo où j'étais la semaine dernière. C'est une ville de 634 000 habitants, c'est une capitale européenne qui est connectée à toute l'Europe et au monde, et en fait, dans cette ville, ce qui est fantastique, c'est qu'il n'y a aucun bruit parce qu'il n'y a pas de voiture. Vous allez en périphérie, vous allez dans le centre d'Oslo, il n'y a pas de bruit. Et cela apporte une sérénité extraordinaire. Qu'ont-ils fait pour qu'il n'y ait plus de bruit dans cette ville ? Ils ont des transports en commun ultra modernes : tramway, métro, bus avec des fréquences extrêmement fortes, et c'est fantastique. Aujourd'hui, il y a eu un rayon de soleil dans ma journée, j'ai croisé mes voisins de 85 ans, qui venaient en voiture sur la place, ils habitent dans un hameau à l'extérieur de la commune, ils sont venus en centre ville et, ils sont d'une modernité ces gens là, ils se sont garés là et ont pris le bus pour aller au marché de Wazemmes. J'ai trouvé ça fantastique. Et en fait, si on développe un réseau de transports en commun ultra moderne, je vous assure que c'est un plaisir de prendre les transports en commun.

Monsieur Alexandre CROIN : Monsieur, on parle effectivement d'une vision à 10 ans. A 10 ans on n'aura pas fait Oslo à Quesnoy sur Deùle.

Monsieur Emilien DEBAECKE : une vision à 10 ans, 20, 30 ans, ça se bâtit dès aujourd'hui, pour nos enfants...

Monsieur Alexandre CROIN : Il y a un côté réaliste. Il y a la modernité comme vous dites, et je pense

être aussi assez moderne, mais il y a la réalité également aussi. Les gens quittent Lille pour aller vers l'extérieur, pour aller vers la campagne, vers notre coin et automatiquement cela va attirer un peu plus de monde. Encore une fois, je prends tous les jours la voiture parce que je ne peux pas faire autrement, et il y a de plus en plus de monde, même si avec le confinement on a eu un peu moins de circulation, mais là c'est reparti et cela devient même insupportable. Vous passez après 7 heures le matin c'est fini,cela ne va pas se résorber en 6 mois.

Monsieur Emilien DEBAECKE : Bien sûr, mais est-ce que c'est une bonne chose de se dire on agrandi les routes ou plutôt on développe des transports en commun.

Monsieur Alexandre CROIN : Cela amènerait de la fluidité....

Monsieur Emilien DEBAECKE : La vision politique c'est d'avoir des visions sur les territoires, ce n'est pas de voir à court terme. Nous n'avons pas été élus pour faire des choses rapidement, on est élus pour voir les choses aussi à long terme. La vision à long terme, la modernité, c'est le transport en commun, dense, pour une métropole, un territoire moderne. C'est ça la modernité.

Monsieur Alexandre CROIN : C'est votre point de vue, moi j'ai un côté réaliste, comme tout le monde.

Monsieur Emilien DEBAECKE : J'ai le point de vue de quelqu'un qui pense moderne et qui pense aux futures générations aussi.

Madame la Maire : La réalité, elle nous rattrape au quotidien, avec les épisodes de pollution atmosphériques, les inondations, les chaleurs excessives ou les températures excessives dans un sens comme dans un autre. C'est ça la réalité et maintenant, on la touche vraiment de près quand on voit ce qui se passe dans d'autres continents et ici, dans la proximité. La réalité elle est là aussi, c'est celle et je rejoins Monsieur DEBAECKE, c'est celle de nos enfants et celle de nos petits-enfants. On ne peut pas être dans le court terme, on est dans le long terme. On est d'accord que l'on ne fera pas Oslo en 10 ans, on n'aura pas les infrastructures au niveau du vélo, telles celles qui existent en Hollande, en Allemagne, en Suisse dans le plan vélo que la MEL développe à 6 ans, Mais par contre, il faut vraiment mettre les bouchées doubles pour rattraper le retard que l'on a pris dans cette métropole comme dans d'autres en France par rapport à des résistances qu'il y a eu et un modèle basé sur le tout automobile. C'est tout, c'est un constat que l'on fait, que ce modèle là n'est plus adapté et qu'il a des impacts importants sur l'environnement et maintenant des impacts que l'on peut concrètement toucher du doigt.

Monsieur Alexandre DELPLACE : On parle de transports en commun, ne peut-on pas, avec la MEL, développer, créer, des navettes fluviales sur la Deûle ?

Madame la Maire : nous avons juste un problème avec les navettes fluviales, c'est l'écluse. Le temps de passage à l'écluse pourrait être rédhibitoire.

Monsieur DELPLACE : oui, mais on parle de territoire et on pourrait développer au-delà de l'écluse.

Madame la Maire : Oui, au-delà de l'écluse, juste entre l'écluse de Quesnoy et l'écluse du Grand carré. Ce sont des idées qui ont déjà été émises et étudiées et qui apparemment n'ont pas encore abouti. Certains évoqueront le véhicule autonome ou la voiture qui vole, mais bon, il y a des solutions un peu plus simples. La navette fluviale, d'un point de vu technologique c'est sans doute envisageable mais il y des contingences d'organisation. Mais sur les véhicules autonomes qui sont plus ou moins étudiés... personnellement, je milite aussi pour la simplicité : un tramway, on sait faire et donc, c'est quelque chose qui pourrait être envisagé, tandis que commencer à parler de véhicules autonomes, là ça sera pour plus tard.

Pour la bonne information du Conseil municipal, Madame Béatrice Prouvost, Adjointe aux finances et à la culture donne lecture du bilan moral et financier de l'école municipale de musique pour l'année 2020.



ECOLE DE MUSIQUE - BILAN FINANCIER 2020

DEPENSES	135 963
<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>1 500</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>134 463</u>
Charges de personnel	131 624
Achats de partition	1 533
Animations	956
Petit équipement&divers	350
RECETTES	24 006
SOLDE	111 957
Part des adhérents	17,7%
Part municipale	82,3%
Nombre de participants 2020/2021	113

Pour la bonne information du Conseil Municipal, Madame Béatrice Prouvost, Adjointe aux finances et à la culture, donne lecture du bilan moral et financier de la médiathèque des Etreindelless pour l'année 2020.

	<h2 style="text-align: center;">MÉDIATHÈQUE DES ÉTREINDELLES : BILAN 2020</h2> <h3>LA GESTION DU FONDS</h3> <p>La base de données compte 17 359 documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 801 livres (dont 812 nouvelles acquisitions) - 1 172 CD (dont 8 acquisitions) - 1 378 DVD (dont 83 acquisitions) - et 7 tawashi <p>20 abonnements adultes et 21 abonnements jeunesse viennent compléter l'offre documentaire.</p>
<h3>L'ÉQUIPE</h3> <p>3 Personnes : une titulaire à temps-plein, une titulaire à temps partiel, un contrat Parcours emploi Compétences (PEC) à temps partiel</p> <p>27 bénévoles répartis en 3 pôles (permanence, rangement, lecture à haute voix à destination du public malvoyant)</p>	<h3>LES USAGERS</h3> <p>La médiathèque compte à ce jour 2 516 abonnés. Nous comptons 138 nouveaux inscrits en 2020 (dont 83 adultes et 53 enfants de 0 à 14 ans). Parmi eux, 117 sont domiciliés à Quesnoy-sur-Deûle.</p> <p>La médiathèque compte 975 emprunteurs actifs cette année, elle est fréquentée en majorité par des ados et adultes de 15 à 64 ans (55%), des enfants (35%) et des personnes de plus de 65 ans (10%). Il y a eu 24 011 prêts en 2020 tous supports confondus.</p>
<h3>LES PARTENARIATS</h3> <p>La plupart des partenariats ont été interrompus en 2020 mais pourront reprendre dès que la situation le permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les écoles Picasso, Jean Macé, Jules Ferry et Sainte-Marie ont reçu les exemplaires des Incorruptibles (prix littéraire à destination des écoliers coordonné par la médiathèque) mais n'ont pas pu procéder aux votes. - le Relais assistantes maternelles (une lecture est proposée aux bébés un lundi par mois) - le centre aéré de la Maison blanche, - l'ASRL (le Soleil bleu, la Chesnaie) - le théâtre armentierois Le Vivat, - la maison d'enfants 	<h3>LA COMMUNICATION</h3> <p>Site Internet : mis à jour une fois par mois en fonction des animations à venir et de la thématique en cours. Les réservations en ligne ont fortement augmenté avec les confinements successifs.</p> <p>Page Facebook : + 45 abonnés en 2020 et le public touché par ses publications est de plus en plus important.</p> <p>Newsletter : mensuelle et éditée pour les usagers qui nous autorisent à les contacter par ce biais (infos relatives à la médiathèque et à sa programmation, et pour les bénévoles)</p>
<h3>LE PARTENARIAT AVEC LA MEL</h3> <p>Les horaires d'ouverture :</p> <p>Le dispositif « Rythme ma bibliothèque » a permis d'aménager les horaires en fonction des résultats de l'enquête menée l'année précédente auprès des usagers. L'évaluation dans la pratique des nouveaux horaires reste difficile à cause des nombreux changements dus à la situation sanitaire qui ne permet pas une lecture claire des horaires d'ouverture.</p> <p>Les équipements</p> <p>Dans le cadre de ce dispositif, nous avons également bénéficié d'une subvention permettant l'installation de la boîte de retour à l'extérieur de la médiathèque. Ce service rencontre un franc succès auprès des usagers et est utilisée très régulièrement pendant les horaires de fermeture de la médiathèque.</p>	<h3>LE CONTEXTE SANITAIRE</h3> <p>La médiathèque a fermé au public le samedi 14 mars à 18h, avec plus de 1200 ouvrages empruntés dans les 2 jours précédents la fermeture.</p> <p>Un bibliodrive a ouvert le mardi 26 mai et l'équipe de bénévoles a été remobilisée à partir du 23 juin pour la réouverture avec des horaires aménagés (après midi) permettant de respecter les règles sanitaires et de quarantaine pour les retours.</p> <p>La consultation sur place n'a pas été possible, de même que de nombreuses animations mais l'ouverture au public a été maintenue au maximum.</p>

MEDIATHEQUE - BILAN FINANCIER 2020

DEPENSES	111 813
<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>2 719</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>109 095</u>
Dont Fonctionnement du bâtiment	
Electricité/Gaz	5 123
Maintenance & divers	5 221
Frais entretien	10 095
Dont Fonctionnement administratif	
Animations	357
Fournitures	888
Fonds culturel de la Médiathèque	14 595
Charges de personnel	72 816
RECETTES	5 988
Adhésions	3 497
Subvention MEL	2 000
Divers	491
SOLDE - PART MUNICIPALE	105 825